

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 24 avril 2024 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 24 april 2024 om 18u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Bienvenue à cette séance du conseil communal, l'ordre du jour appelle les questions d'actualité. Monsieur Eylenbosch a déposé une question concernant la garderie organisée pendant la dernière grève dans les crèches.

Mijnheer Bijmens, une question sur l'agenda ?

Je donne la parole à monsieur Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Ik heb van de vaste commissie van taaltoezicht vernomen. De agenda is altijd tweetalig vooral de punten van het gemeentebestuur maar de punten die ingediend worden door gemeenteraadsleden die zij niet altijd vertaald. Ik zorg voor mijn eigen vertaling want anders weet ik dat de meesten het niet gaan begrijpen en sommige schepenen ook niet. Ik heb van de b-vaste commissie van taaltoezicht vernomen dat de vertaling niet aan mij is of aan de gemeenteraadsleden maar aan degene die de agenda opmaakt om de vertaling te voorzien in de beide landstalen. Dus ik zou willen vragen dat er in de toekomst opgelet wordt dat alle punten beschikbaar zijn in de twee talen wanneer we de agenda krijgen.

Mme. La Présidente:

Bedankt voor uw opmerking. On va être attentif à ça et recevez nos excuses par rapport à ce que vous dites là.

Question d'actualité posée par Monsieur Eylenbosch relative aux garderies organisées pendant la dernière grève dans les crèches.

Actualiteitsvraag gevraagd door de heer Eylenbosch over de kinderopvang tijdens de laatste staking in kinderdagverblijven.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente. Effectivement, ce matin, j'ai été informé qu'un mouvement de grève avait fait jour aujourd'hui dans certaines classes de crèches, et j'ai été surpris quand j'ai appris qu'il n'y avait pas de garderie qui étaient organisées. Les puéricultrices ont hier clairement annoncé aux parents comme quoi il n'y avait personne pour garder les enfants et qu'ils devaient les garder à la maison. Il me semble qu'il y a une obligation légale à ce qu'une garderie soit organisée et je me pose la question de savoir pourquoi. Je me souviens que la dernière fois qu'il y avait eu également un mouvement social, la même remarque avait été formulée. Des parents avaient fait des remarques à ce moment-là et finalement, il y a bien eu une garderie qui a été organisée. Je ne sais pas si ça a été le cas aujourd'hui, si des enfants

se sont présentés et qu'il y avait quand même une garderie avait été organisé, mais qu'on avait essayé de dissuader les parents d'amener leurs enfants par des remarques. Néanmoins, je voudrais avoir des éclaircissements par rapport à ça et également éventuellement connaître la raison pour laquelle il y a eu un mouvement de grève, parce que la presse ne s'en est pas fait écho à ma connaissance, on parle plutôt de la poste que des crèches. Merci.

Mme. la Présidente :

Merci, monsieur Eylenbosch, c'est l'échevin en charge des crèches, monsieur Mahy, qui va vous répondre.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. Mahy, Echevin :

Merci, monsieur Eylenbosch. Effectivement, une grève pose toujours beaucoup de difficultés pour les parents et évidemment pour les enfants. Il n'y a pas d'obligation de garde lorsqu'on se retrouve dans un cas d'une grève à l'instant comme pour l'enseignement. L'enseignement, effectivement, vous avez ce genre de dispositifs, et encore, il est pratiqué lorsqu'il y a assez de ressources sur place. Mais en tout cas, pour les crèches, ce n'est pas du tout une obligation. On a questionné encore aujourd'hui, l'ONE, on avait la réponse, mais on a quand même questionné une nouvelle fois l'ONE pour avoir la bonne information. Et effectivement, je ne sais pas sur quelle base légale vous vous basez mais en tout cas, lorsque nous avons un mouvement de grève, les équipes, la directrice et les équipes évaluent le nombre de présence et lorsqu'il y a suffisamment de présence de puéricultrice, une section ou deux sections peuvent s'ouvrir et accueillir les enfants. Lorsque ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas accueillir les enfants. Il se fait que les normes imposent une puéricultrice pour 7 enfants. Si nous n'avons pas ce ratio, nous ne pouvons pas accueillir les enfants. Il faut faire très attention. Il y a bien des obligations, mais qui sont liés à des subventions, des obligations de 220 jours ouvrables ou ouvré dans l'année un horaire bien précis, la journée du lundi au vendredi. Mais ceci ne vient pas diminuer le droit de grève des personnes et imposer quelque part un service minimum. Il n'existe pas ce système dans les crèches, comme ça l'est à l'enseignement. Alors, comme j'ai dit, on fait le maximum, malgré tout, pour le faire, mais on est tenu au respect des normes d'encadrement et d'accueil.

Mme. la Présidente :

J'ajouterais que c'était une grève nationale, pas une grève locale. Et en ce qui concerne, les mots d'ordre ce sont des mots d'ordre classique, mais qui n'ont pas trait particulièrement à la commune.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Ok, merci. C'est parce que je n'en avais pas entendu parler et il y en avait beaucoup parce que j'ai déjà entendu que des collègues n'en avaient pas entendu parler non plus. Comme il y a d'autres sujets qui font actuellement la une de l'actualité ça passe un petit peu inaperçu.

Merci pour votre réponse monsieur l'échevin. J'ai bien entendu l'information par rapport à une légalité de présence. Ce sont des enseignants primaires qui me l'ont donné. Je reconnais que la législation peut être différentes. Je l'ignorais. Je crois que c'était la même. N'empêche que ce que je trouve un peu malsain, c'est que des puéricultrices, dès le départ, annoncent qu'il ne faut pas amener les enfants parce que ce sera complètement fermé, alors

qu'à ma connaissance, il devrait y avoir à ce moment-là une communication écrite de la commune pour signaler qu'il y a une grève et pour signaler s'il y aura ou pas une garderie. Et ce n'est pas spécialement de recevoir l'information d'une façon verbale de la part des puéricultrices qui elles font grève pour inciter les parents à ne pas venir et du fait de ne pas devoir organiser la garderie, même s'ils ont le droit. Mais je crois qu'il y a quand même un minimum de bien séance, sachant que vous avez des parents qui doivent aller travailler et qui n'ont pas toujours la possibilité de se retourner pour faire garder leurs enfants sans prendre congé, et ça les pénalise également dans ce cadre-là, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente. Madame la présidente, j'ai pu lire dans la presse, comme certains d'entre vous, je pense, un article qui évoquait l'affaire de l'union Saint-Gilloise, à laquelle était associé notre collègue, l'échevin, monsieur Achaoui, défrayer la chronique et provoquer un débat extrêmement houleux. Certains souhaitaient cette politique, voulaient l'immoler sans étourdissement. J'entendais au loin des couteaux s'aiguiser pour le pousser vers la sortie, et j'avais rappelé ici, chers collègues, pour ceux qui ont encore une bonne mémoire, qu'en droit, dans une démocratie, et dans notre démocratie en particulier, il y a un fondement qui est indiscutable, qui est la présomption d'innocence. Certains m'avaient ri au nez, d'autres étaient étonnés de ma sortie, et aujourd'hui, j'ai cet article. Moi, je souhaiterais, monsieur l'échevin que vous nous expliquez un peu, je dirais, pour les personnes ignorantes comme nous, très difficile de comprendre ce qui a été décidé dans cet arrêt rendu par la chambre de conseil. Merci pour vos explications qui, je pense, vont nous éclairer. Merci.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

Mme. la Présidente :

Vous me posez la question de savoir si j'aurais dû accepter ou pas cette question étant donné que, pour vous, elle ne relève pas des compétences communales. J'ai décidé d'accepter cette question. Je me suis posé la même question que vous. J'ai décidé de l'accepter pour la bonne et simple raison qu'effectivement ce qui avait été débattu ici et j'ai souhaité entendre le souhait d'un conseiller communal de donner une suite à ces débats et j'ai préféré ne pas laisser tomber cette question, même si je partage votre analyse. On pouvait vraiment discuter sur la question de la compétence communale, mais je pense que ça donne l'occasion aussi de mettre fin à ce débat et je crois que ce sera bien que l'échevin puisse mettre fin à ce débat.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Tout d'abord deux remerciements. Un remerciement pour cette question d'actualité qui va me permettre de m'expliquer largement sur cette affaire douloureuse et un remerciement pour madame la bourgmestre d'avoir accepté que ces explications puissent avoir lieu dans le cadre de ce conseil communal. Je tenais à vous remercier par rapport à cet élément-là.

Merci de me donner cette possibilité importante de m'exprimer sur une affaire qui dure en effet depuis quatre ans, une affaire qui a suscité beaucoup d'allégations, de suspicions, de

condamnations, mensonges, condamnation, vous l'avez rappelé, injustement. A votre invitation, j'étais venu vous expliquer, à l'ensemble à l'ensemble des conseillers communaux que vous êtes, les éléments que j'avais en ma possession à l'époque. Certains et je l'ai signalé, Madame la bourgmestre, j'ai reçu un soutien massif de ma formation politique. Ça, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. J'ai reçu, par contre, de certains mandataires politique, des suspicions, et je remercie l'échevin de mettre en évidence ce principe fondamental qui est le principe de la présomption d'innocence.

Durant quatre ans, moi, j'étais certain, bien évidemment, de l'élément du dossier puisque d'emblée dès la première apparition, j'avais rencontré madame la bourgmestre, pour être très clair par rapport à cet élément-là, et c'est tout à fait légitime, que lorsqu'un dossier aussi périlleux, on analyse, et d'emblée j'ai reçu un suivi d'analyse et d'après, j'ai reçu un soutien massif, à la fois de mon président, mais également de madame la bourgmestre, même si certains ont essayé, évidemment, de semer le doute, de semer, je dirais, une suspicion gratuite et très rapidement on est passé à autre chose, même si les journalistes, certains mandataires politiques que je ne citerai pas, parce que je ne suis pas ici pour mettre le curseur sur la responsabilité ou la responsabilité d'un tel, mais je suis ici parce que j'ai envie de vous donner d'abord mon sentiment par rapport à cette question et surtout par rapport à cette affaire dont mes proches ont souffert, je dirais généralement, dans ce genre de dossiers compliqués, c'est plutôt les proches, la famille, les épouses, les enfants qui, évidemment, n'ont pas tous les éléments, même si, évidemment ils ont une confiance absolue, mais ils en souffrent parce que, il y a des retombées. Vous avez pu le remarquer, je ne me suis pas exprimé là-dessus, j'ai laissé faire la justice et je pense que la justice, dans un dossier, il ne s'agissait pas uniquement de mots, de mon cas à moi, mais c'était le club pour lui-même dans sa globalité, qui faisait l'objet de beaucoup d'investigations parce que c'était un club anglais, il y a eu des investissements et autres, et ça a pris beaucoup de temps et aujourd'hui, nous sommes là, aujourd'hui, avec une décision juste rendue par la justice qui, évidemment, m'a blanchi complètement par rapport à toutes ces allégations, avec un non-lieu, et l'histoire est définitivement entérinée. Ça, c'est un élément important, ça a été rendu officiellement et aujourd'hui, il y a eu, évidemment, de la part de certains mandataires et de la presse, une volonté de me voir par terre, à genoux, avec évidemment, des intentions autres, et je condamne fermement cela, et je ne souhaite cela à personne et aujourd'hui, j'ai la possibilité, évidemment, pas de rester au-dessous du lot, parce que je l'ai toujours été, mais de vous dire clairement que, avant de nous, les mandataires politique, nous, évidemment, nous sommes une vitrine et on n'est pas à l'abri de d'éléments gratuits, je dirais injuste, et je vous invite, avant de pouvoir justement considérer ou vouloir jouer un jeu politicien, de savoir qu'il y a une famille qui a des enfants, qui a un entourage qui peuvent être affecté difficilement, qui parfois, ont difficile à se remettre parce que ça les touche profondément. Dans ce cadre-là, je n'ai pas à le cacher, ça a été très dur pour ma famille par rapport à cette question-là, et aujourd'hui, je suis très content, très content, ça tombe à pic par rapport à une situation, parce que nous sommes en campagne électorale, nous sommes des mandataires et ça ne joue pas lorsque des choses comme ça, soit insidieuse, sont sans, je dirais, malmenés d'une manie générale, ce que moi, j'avais à dire madame la présidente, et je suis très heureux de cette décision.

Je vais porter plainte, vous le savez, que je vais porter plainte pour diffamation et que la procédure est en-cours parce que, évidemment, il ne faut pas laisser ce genre de choses contre Medor, pour ne pas le citer, et d'autres. On est en train d'analyser la manière de procéder, parce que je pense que c'est trop facile, c'est trop facile de venir et de jeter, je dirais d'une manière aussi évidente pour certains, alors qu'on n'a pas pris la peine d'analyser certaines choses et en guise de conclusion, je voudrais que, indépendamment des couleurs politiques ou dans ce genre de choses, je pense que dans le principe humain, on devrait se soutenir avant même de pouvoir juger et j'ai eu le sentiment que certains ont voulu, parce que nous sommes de couleurs politiques différentes, de nous voir tomber ou devoir souhaiter le mal à d'autre. Et ça, je trouve que c'est malheureux, c'est pathétique. Et moi, je suis ici pour vous dire que je remercie tous ceux qui m'ont soutenu, en particulier des amis proches comme

Yassine, ma formation politique, comme Jamal, et d'autres qui m'ont toujours soutenu par rapport à cette question-là. Je ne vais pas jeter des prix ou des mérites par rapport à cela, mais dans des moments difficiles, on a besoin de ses amis, on a besoin de soutien, et heureusement que, aujourd'hui, on est tous concerné par cette question-là, parce que ça a touché un membre de notre commune. Notre commune a été également pointé. C'est déjà difficile pour nous dans d'autres domaines, mais je pense que la justice a fait son travail. J'en suis extrêmement heureux, madame la bourgmestre.

Mme. la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je remercie monsieur Achaoui, pour ses réponses. Vous avez rappelé quelque chose de très important: la présomption d'innocence. Je pense qu'il ne doit pas être bradé, qu'on ne pousse pas les gens dans l'abîme de la suspicion ou des accusations si elles ne sont pas fondées. Néanmoins, je pense que si et là je sors un peu de dossiers qui vous concerne, il est important aussi qu'en tant que responsable de la chose publique, et d'ailleurs nous allons aborder tout à l'heure une proposition de motion déposée par mon collègue, Dirk De Block, nous devons être impérativement transparent par rapport à la population, par rapport aux actes que nous posons. Je pense qu'il ne peut pas y avoir d'ambiguïté. Nous sommes ici pour servir la population et pas, comme le font certains dans d'autres cas, se servir, parce que dès le moment où il y a cette suspicion qui s'installe par rapport au monde politique, vous comprendrez que chaque fois qu'il y a un doute, aussi bien la presse qu'éventuellement d'autres personnes moins bien intentionnées, s'en en part, pour pouvoir en faire je dirais, un sujet de discussion. Donc la responsabilité première, elle nous incombe nous tous, moi le premier comandataire, d'être transparent, être rigoureux par rapport à la gouvernance que vous avez l'occasion d'évoquer ici, des dossiers qui ont été problématique et qui méritent qu'on s'y attarde et qu'on assume nos responsabilités. Quand ça ne va pas, on doit le dire, on doit le dénoncer et on doit faire en sorte que ça se reproduit plus. Merci pour vos réponses monsieur l'échevin.

1. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Monsieur Didier VAN MERRIS suite à la démission de Monsieur Pascal DUQUESNE.

Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mijnheer Didier VAN MERRIS na het ontslag van Mijnheer Pascal DUQUESNE.

Mme la Présidente :

Monsieur Van Merris, je vais vous demander d'avancer pour prononcer le serment qui fera de vous un membre officiel du conseil communal de Molenbeek.

M. Van Merris :

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Le Conseil prend connaissance

De Raad neemt kennis.

**2. Secrétariat communal - Établissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.
Gemeentelijksecretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**3. Secrétariat communal - Promouvoir les Cultures à Molenbeek asbl - Représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale du PCM - Démission de Monsieur Duquesne et désignation de Madame Gloria Garcia Fernandez.
Gemeentelijk secretariaat - Promouvoir les Cultures à Molenbeek vzw - Vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van de PCM - Ontslag van Mijnheer Duquesne en aanstelling van mevrouw Gloria Garcia Fernandez.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**4. Secrétariat communal - Agence Locale pour l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean asbl (ALE) - Démission de Monsieur Pascal DUQUESNE de l'Assemblée Générale de l'ALE - Remplacement par Monsieur Anthony HELLINCKX.
Gemeentelijk Secretariaat - Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Sint-Jans-Molenbeek (ALE) - Ontslag van Mijnheer Pascal DUQUESNE uit de Algemene Vergadering van het ALE - Vervanging door de heer Anthony HELLINCKX.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

5. Prévention - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE) relative à la Prévention - Année 2023.
Preventie - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw Molenbeek Samen Leven (MOVE) in verband met Preventie - Jaar 2023.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Merci madame la Présidente. Il y a un point qui m'inquiète un peu, c'est que, finalement, la zone du Mettwie est considéré comme un hot spot par la zone de police depuis pratiquement trois ans, si je ne me trompe, et finalement, à part à la rue Reimond Stijns , il n'y a pas de zone pris en charge, surtout les jeunes drogués et malheureusement, on en a un peu partout. Je me dis que, tant qu'à demander, de faire une convention avec la commune et Move et demander des subsides à la Région est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux d'augmenter un petit peu ces subsides pour penser à cette zone de la commune qui est un petit peu délaissé? Je vous remercie.

Mme. la Présidente :

Il y a d'autres questions ?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Lundi il y a eu une section réunie où on a présenté toutes les activités. Les différents services de l'asbl, vraiment très riche. Ce que je retiens de cet entretien, c'est que, de plus en plus, les travailleurs sociaux doivent travailler ... Il y a un taux d'absence important de burnout, des gens qui ont très difficiles à relever à être confrontés tout le temps avec des problèmes des gens sans pouvoir y apporter de l'aide en suffisance. Ça, je pense que c'est vraiment important. J'aimerais bien que ce point soit discuté ici au conseil: qu'est-ce qu'on peut éventuellement faire et quel signal on peut donner en tant que conseil par rapport à Move aussi par rapport à d'autres structures, que les moyens, aujourd'hui, ne suffisent pas?

La deuxième chose qui m'a interpellé, c'est que, il y a une cellule de veille contre le décrochage scolaire ou pour l'accrochage scolaire. Mais contrairement au passé, cette cellule est devenue genre une permanence avec des suivis individuels, alors que je pense que cette commune nécessite vraiment un pilote dans l'avion qui a une vue précise du décrochage dans toutes les écoles. Et aujourd'hui, ce n'est pas la mission de cette cellule. Je suis curieux d'entendre de la Bourgmestre, en tant qu'échevine de l'instruction public. Ils ont, Move a raconté que c'est difficile d'avoir une vue précise, école par école sur les élèves qui sont considérés comme en décrochage scolaire. Mais je pense que c'est important, qu'on est vue d'ensemble.

Finalement, au niveau de la toxicomanie, je pense que c'est un fléau énorme. C'est un des plus grands défis de la commune. La région ne subventionne pas la Cocom, je pense, ou la Cocof subventionne un peu la prévention. Mais de nouveau, il n'y a pas vraiment un service à la commune qui est responsable pour s'attaquer à cette problématique. Je pense qu'on a besoin d'un taskforce communal à la hauteur du défi au niveau de la prévention et puis un volet, évidemment, de répressive. Mais je pense que ça, c'est les trois chose que je retiens de cet entretien, et je salue tous les gens qui travaillent au niveau de la convention qui est soumise ici.

Je voudrais signaler qu'on parle de quatre plans, mais que à ma connaissance seulement un plan actuel, le plan 2023, est trouvable sur le Bos. Il y a des plans de proximité, des plans de sécurité, de société, il y a le plan d'accrochage ou de décrochage, et aucun, j'ai cherché, j'ai trouvé aucun de ces plans dans Bos. Est-ce qu'on peut faire parvenir ces quatre plans et notes dont la convention parle?

Mme. la Présidente :

Merci. Ici, qu'on s'entende bien, le propos de ce point, c'est bien de pouvoir avaliser la convention de transfert de compétences pour ces matières, de la commune qui va recevoir au départ ces moyens vers Move asbl. Ce n'est pas un point de contenu, c'est plutôt un point technique.

Maintenant, moi, je veux bien essayer de répondre à vos questions, qui sont des points de contenus, le mieux possible. Mais étant donné le point qui est inscrit ici à l'ordre du jour, je pense que si vous n'obtenez pas toutes vos réponses dans ma réponse, je vous invite à réécrire sous-forme de questions écrites.

Alors, Madame Evraud, est-ce que le quartier dont vous parlez est une zone délaissée? C'est vrai que, traditionnellement, les maisons communautaire et les maisons de quartier, les maisons de jeunes, ont commencé plutôt dans le centre historique et puis, petit à petit, sont passés de l'autre côté du chemin-de-fer. Et il y a effectivement une maison de quartier de Move, qui se trouve de l'autre côté du chemin-de-fer, qui est rue Reimond Stijns et il y a également d'autres pôles d'activité je pense notamment à l'ancienne école du Korenbeek, où il y a du travail commun avec des services à caractère de prévention jeunesse dans le coin dont vous parlez. En ce qui concerne la sécurité, sur ce boulevard, je veux bien répondre à des questions, en questions écrites via le conseil de police. Je pense que c'est le mieux. On est toujours en train de travailler à ces questions. C'est effectivement un lieu qui était relativement préservés et, avec l'évolution du trafic de stupéfiants aujourd'hui, qui devient un lieu plus difficile et sur lequel nous avons beaucoup plus d'actions répressives. Ça, c'est pour, madame Evraud.

Monsieur De Block, il y a plusieurs aspects dans vos questions. Le premier aspect, c'est sans doute le plus important. Vous avez tout à fait raison: nous demandons plus de travail à nos travailleurs sociaux qui ne sont pas plus nombreux et qui ne sont pas mieux payés. Vous avez tout à fait raison par rapport à ça. Maintenant, c'est véritablement une question budgétaire, c'est une question qu'on peut débattre. Si on veut donner plus à ceux-là, il faut donner moins à cela. Nous, nous sommes au total pas capables de rencontrer toutes nos missions aujourd'hui, il faut s'en rendre compte, et nous travaillons dans une forme de gestion de la pénurie. C'est très, très difficile et c'est très, très compliqué, et ça se marque à tous les étages de notre administration, de l'administration du CPAS, de l'Administration de Move, de l'Administration de la zone de police. On est partout en dessous des cadres et on est en dessous des besoins. Et ce que vous dites vrai, mais malheureusement, ce n'est pas une exception. Et moi, je veux surtout remercier tous ceux qui, malgré tout, travaillent au service de nos citoyens dans ces conditions qui ne sont pas toujours faciles. Je ne veux pas les décourager, au contraire, je veux les encourager. Tous les jours, je me bats aussi pour trouver des financements supplémentaires. Mais dans l'état actuel des finances publiques, à tous les étages et avec certains choix qui ont pu être fait par le passé, nous sommes dans une situation qui est très difficile à tous les étages.

La veille contre le décrochage scolaire, elle est devenue un suivi individuel. Oui, c'est effectivement le cas. C'est le cas dans la plupart des cellules d'accrochage décrochage scolaire ou lutte contre le décrochage scolaire, à tel point qu'aujourd'hui la région, c'est peut-être un endroit où vous avez pu discuter de ça aussi, puisque votre parti y est amplement

représenté désormais, la région, aujourd'hui, nous demande une mission supplémentaire d'observatoire sur le décrochage scolaire. Je ne sais pas comment nous allons la remplir. De nouveau, confier la première de vos questions, je ne sais pas comment nous allons faire pour la remplir. Nous n'avons pas de personnel supplémentaires ou d'argent supplémentaire qui nous est alloué pour cette nouvelle mission qui est une mission d'ampleur aujourd'hui pour la région, comme toutes les autres communes, nous allons avoir du mal à avoir la capacité de remplir cette mission.

Alors, la toxicomanie, un fléau évidemment, un défi majeur. Si vous êtes habitué à la structure qui est, Move asbl, Move a un service, et c'est un service qui a été créé très tôt à Molenbeek, ont des précurseurs en la matière d'accompagnement des personnes toxicomanes vers la sortie de rue et la sortie de toxicomanie. C'est deux choses différentes, mais qui sont souvent assez proches, en particulier quand on regarde le public qui se trouve à Ribaucourt, ils s'appellent « le pont », ils travaillent très, très bien. Je veux aussi les remercier. Quant à dire qu'en matière préventive, nous serions capable, nous, d'avoir une action absolument décisive dans une taskforce locale. Nous travaillons aujourd'hui, à l'instar de la région, avec une Césil drogue. On a eu réunion cette semaine d'ailleurs. C'est très intéressant comme technique. On peut échanger toutes nos informations, on peut avoir un meilleur impact sur le terrain, mais il ne faut se leurrer, les difficultés sont majeures partout dans la capitale à ce niveau-là, et de nouveau sans moyen supplémentaire, c'est assez difficile d'imaginer d'avoir des actions décisives supplémentaires. On a déjà du mal à faire circuler l'information, à faire travailler les forces existantes par rapport à ce fléau. Je trouve que dans les derniers mois, et même dans la dernière année, ici à Molenbeek, on a plutôt été de nouveaux précurseurs, pionniers, et on a pu mettre en place des nouvelles manières de travailler qui sont efficaces. Mais je vous comprends, et je ne peux pas dire non plus que c'est la Panacée. On a encore un chemin à faire par rapport à ça. De nouveau avec le même argent et le même nombre de travailleurs c'est difficile d'imaginer d'être dans une tout autre façon de travailler. Je ne le vois pas aujourd'hui.

Pour finir, en ce qui concerne Bos, je pense qu'il faut bien distinguer ce qui est de l'ordre de Move et ce qui est de l'ordre de la commune et, bien sûr, que nous allons regarder, avec le fonctionnaire de prévention, à ce que tout ce qui incombe à la commune soit disponible sur bos. Pour le reste, je vous suggère de regarder, avec les représentants que vous avez dans le CA de Move, ce qui peut également être amélioré au niveau de la publicité des documents à ce niveau-là. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

La première chose, au niveau de la pénurie, au niveau des manques, la question était plutôt donné un signal. Moi, j'ai apprécié ce qui s'est passé à Move, ou ils ont participé à une alliance ou une plateforme d'associations qui se sont mobilisés, par exemple au niveau de la fracture numérique. Je trouve ça vraiment bien. Je veux plutôt que la commune se joigne et donne un signal aussi, suite au pouvoir subsidiant et supérieure, que s'il n'y a pas de soutien et pas de subsides structurel plus ample, on va continuer à bricoler. On va cramer notre personnel.

Au niveau de la cellule de veille je comprends, ce n'est pas juste dans l'observatoire c'est plutôt la question que je vous ai posée, parce qu'on délègue une fonction accrochage scolaire à Move...

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

6. Prévention - Approbation de la convention de collaboration relative à l'échange d'informations entre la zone de police de Bruxelles-Ouest et la plateforme opérationnelle multidisciplinaire au sein de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Preventie - Goedkeuring van de samenwerkingsakkoord betreffende de uitwisseling van informatie tussen de politiezone Brussel-West en het multidisciplinair operationeel platform binnen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Mme. la Présidente :

À cette thématique se sont des gens qui la rencontre, qui ont déjà eu des formations par rapport à cette thématique. Et ce qu'on souhaite, c'est que ce soit toujours les mêmes personnes qui soient présentes dans la plateforme opérationnelle et on a un ou deux représentants. Ce sont des représentants qui travaillent à EVA, qui travaillent dans la zone, à la brigade famille et mœurs, qui seront là pour les services de police. Ce sont des gens dont c'est la mission principale. On ne parle pas des trois cents membres formés, qui sont des premières lignes, principalement, qui sont ailleurs dans les forces de police. Ce sont les personnes principales, titulaires de l'activité qui, toute l'année depuis des années, travaillent là-dessus, qui seront là.

En ce qui concerne les services communaux, ce sera principalement les personnes de l'hôtel social, qui ont déjà pour mission, depuis à-peu-près dix ans, d'héberger ce type de famille dans l'hôtel social et qui ont également une grande expertise là-dedans. Troisième intervenant, ce sera le service d'aide aux victimes également, un service qui, quasiment une fois par jour est voué à cette question-là, et éventuellement le cas échéant, ça pourrait arriver, mais là, on sera dans un autre cadre, on fasse venir d'autres professionnels autour d'un cas où on se dit: tiens autour de la table pour ce cas-là, on a bien parlé aujourd'hui avec les membres habituels, la prochaine fois, il faudrait qu'on ait telle ou telle personne en plus. Là ce sera plutôt des membres extraordinaires, mais c'est personnes là, vont travailler et je viens sur votre dernière question, sous la forme du secret professionnel partagé, avec un encadrement spécifique, de quelles informations peuvent être échangées. Ça c'est prévu, c'est écrit d'ailleurs dans la convention. Tout ne peut pas être échangé. C'est en particulier vrai pour les informations à caractère judiciaire. Elles sont encore plus sensibles que les autres et la grande barrière par rapport à ça, c'est qu'il faudra à tout moment que chacun des services qui amène des informations ait pu avoir le consentement de la victime pour pouvoir parler de sa situation dans la plateforme. Je crois que c'est une très bonne manière de travailler pour pouvoir faire de la transversalité et pour pouvoir avancer. Et évidemment, madame barrette, ça n'exclut pas qu'il y a des moments où il y ait des choses qui ne soient pas résolues ou peut être des choses qui se passent moins bien. Mais sachant que, d'après ce que moi, je vis depuis le début de la législature, il y a à-peu-près un cas par jour supplémentaire qui s'ajoute, il faut imaginer, c'est un nombre incroyable de cas dont beaucoup sont des cas difficiles, tels que ceux rapportés par madame Evraud, où on a vraiment une plus-value au travail interdisciplinaire, je vais l'appeler comme ça. Je crois que ceci est vraiment une manière de

travailler qui va booster l'efficacité de l'aide publique qui peut être apportée pour les personnes qui sont en souffrance, et c'est ça notre mission évidemment.

Je donne la parole à madame Barret.

Mme. Barret :

Merci pour les explications. Juste ajouter que, entendue de sources sûres de la cellule Eva, nous existons parce que c'est à la mode. Et au sujet du service d'aide aux victimes, la cellule Eva n'est pas renseignée non plus. Donc, j'espère juste que les personnes seront formées au fur et à mesure du temps qui passe.

Mme. la Présidente :

Écoutez, la mode et les combats, c'est deux choses différentes. Moi, je peux vous dire que j'ai combattu pour que ça existe, réellement, combattu. Si vous voulez je vous expliquerais en aparté, parce que ce sont pas des choses que je dois expliquer de manière publique, mais j'ai combattu pour que ça existe, et ça n'a rien à voir avec la mode et d'ailleurs c'est en lien avec le travail que madame Piquard et moi on a fait auparavant, avant d'être ici aux manettes, dans cette législature, où on entendait régulièrement les plaintes des victimes, et il y a tout un travail qui a été fait depuis, et je regrette si vous avez entendu ce type de témoignages, qui sont malheureusement, peut être des personnes chagrines, il peut y en avoir dans toutes les activités, dans toutes les belles réalisations, mais je pense que ce n'est pas la manière dont moi, je porte l'engagement politique.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je tien à vous remercier, madame la présidente, pour ses réponses. Vous avez dissipé un tas de questions. C'est déjà pas mal. Je tenais à apporter une information supplémentaire, c'est que pour avoir travaillé dans le service de prévention de manière systématique, les services de police accompagnent en termes d'information et l'un des formulaires reprend les informations sur l'aide aux victimes de manière systématique. En principe, toute victime qui porte plainte, qui est victime de ces violences, en principe, toutes ces victimes ont cette information. De ce point de vue-là, pour l'avoir pratiqué, pour avoir travaillé avec les services de police de manière systématique, cette information passe aux victimes et de plus, tout outil qui pourrait permettre d'endiguer une telle problématique est toujours la bienvenue. Je vous remercie.

Mme. la Présidente :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

Monsieur Eylenbosch intervient (inaudible).

Mme. La Présidente:

C'est une question d'ordre?

M. Eylenbosch:

Oui, si vous voulez.

Mme. La Présidente:

C'est-à-dire que c'est la seule raison pour laquelle vous pouvez interrompre nos travaux.

M. Eylenbosch :

Vous avez parlé de la visite chez Eva et vous avez dit: le conseil de police. Peut-être, je viens d'interroger un autre conseiller de police, ni lui ni moi on se souvient qu'on a été invité.

Mme. la Présidente :

C'est vrai ? Ça, ce n'est pas normal. En tout cas, madame Piquard elle ne vient pas sans avoir été invitée.

M. Eylenbosch :

Moi je ne l'ai pas reçu et l'autre conseiller non plus. Monsieur Papadiz, je lui ai posé la question, il n'a pas reçu non plus.

Mme. la Présidente :

En tout cas, il y avait des membres du conseil de police. Ce n'est pas moi qui les ai invités. La zone les a invités. Écoutez, pour clore ce débat, de toute façon, moi, je vais faire en sorte que vous soyez invités tous, tous ceux qui veulent venir du conseil communal de Molenbeek, je vais demander une visite et comme ça, on va dissiper tous les malentendus sur cette histoire, parce que je pense que ça vaut vraiment la peine de savoir que ça existe, de pouvoir en parler. Et je trouve que l'idée de madame Piquard de mettre une affiche chacun, c'est une bonne idée évidemment. Merci à tous.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.

Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting.

7. Prévention - Avenant à la convention d'occupation temporaire de l'immeuble sis Rue de Koninck, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean visant à prolonger le délai de cette occupation jusqu'au 30 novembre 2024.

Preventie - Wijziging van de tijdelijke bezettingsovereenkomst van het gebouw gelegen aan de Koninckstraat 38 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek om de duur van deze bezetting te verlengen tot 30 november 2024.

Mme la Présidente :

Alors, le B.A.T. c'est l'immeuble qui est situé Van Kalck/De Koninck où on a la 250 personnes à-peu-près qui sont hébergés depuis quasiment le début de la législature. C'est un bâtiment qui va être transformé en logement par Citydev, pour lequel on a pu obtenir un superviseur à la commune, payé par la région pour être sûr que l'occupation temporaire se passe bien. L'occupation temporaire est gérée par une association par ailleurs, et ici, le

chantier de Citydev étant post posé et ne commençant qu'en décembre 2024, il vous est proposé, après négociation avec la région et reconduction du même mécanisme, c'est-à-dire l'association « deux euro cinquante », qui est pour l'instant l'association en charge. Le personnel supplémentaire payé par la région est employé par la commune pour pouvoir encadrer l'association et l'occupation d'autoriser l'avenant à la convention d'occupation temporaire.

J'ajouterais que je suis très fière, comme bourgmestre de la commune de Molenbeek, de pouvoir faire vivre dans nos murs, dans l'attente de rénovation, toute une série de personnes qui, sinon, serait dans la plus grande précarité, que ce soit du fait de leur situation propre ou du fait des carences de l'état fédéral vis-à-vis de ses devoirs par rapport à eux.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai été interpellé par quelques riverains, habitants voisins de cette occupation, qui m'ont signalé que, quand même, il y avait des soucis de voisinage suite à cette occupation. Ma question était justement sur la supervision et sur l'accompagnement même. Les gens signalaient que parfois, il y a du bruit le soir, tard, et on se demandait si l'association qui est occupé, avec le suivi ou l'accompagnement de ce projet, qui est important parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas de domicile et il faut vraiment leur offrir, un toit. Mais est-ce que l'association est-ce qu'il y a une permanence, est-ce qu'il y a une présence aussi le soir et la nuit ? On parle de par exemple, c'est peut-être anecdotique, mais j'aimerais bien signaler, parce que les gens ont pris la peine de me raconter, un piano quand les fenêtres sont ouvertes ça fait du bruit, parfois tard le soir. On a signalé qu'il y avait un enclos avec des poules et des lapins qui est cassé. Maintenant, les poules et lapins sont partout. Ça a été signalé à la commune. On signale que pisser, on jette des déchets par-dessus la fenêtre. Loin de moi de vouloir saper l'importance de ce projet là, mais je pense que c'est important. C'est une occupation importante. Si on ne soigne pas comment ça se passe en bon accord avec le voisinage je crains que le soutien pour ce genre de projet, qui soit important pour justement permettre à des gens d'avoir un toit au-dessus de la tête, ce soutien va petit à petit s'effriter dans le quartier. Je suis curieux de vos réponses.

Mme. la Présidente :

Merci. Ecoutez, nous sommes en 2024, c'est une occupation qui a commencé en 2021 et elle a culminé à 350 personnes hébergées. C'est un nombre énorme en vérité. Par rapport à ça, c'est vrai qu'on a pris l'habitude de régler toutes sortes de petits tracas. C'est pour ça aussi qu'on a demandé un médiateur payé par la commune, qu'on a dû, à un moment donné, changer d'associations parce que la première association n'y arrivait plus, qu'on a maintenant demandé des financements encore supplémentaires pour pouvoir avoir encore plus d'encadrement et il y a une bonne nouvelle, c'est que les subsides fédéraux qui vont transiter par la région pour pouvoir encadrer cet abri vont doubler avec ce nouvel avenant. Ça va permettre d'avoir une plus grande équipe et peut être une présence plus importante le soir. Mais moi, le résumé, c'est plutôt franchement: une occupation comme celle-là, avec surtout des transmigrant, il ne faut pas se leurrer, c'est une occupation principalement transmigrant à cet endroit-là, un public tout ce qui a de plus précaire, qui n'a pas envie de rester en Belgique, qui fait, entre guillemets que passer, qui est souvent très jeune, extrêmement masculin, c'est très compliqué. Pour vous dire le message, c'est que je pense que ça se passe excessivement bien en vérité, même si, bien sûr, il y a quelques ennuis de temps en temps, il n'y a pas de grave, grave problème.

Alors, oui, il y a 18 poules et lapin, vous voyez, on a le décompte exact, c'est vrai, je suis assez étonné, parce que je pense, moi personnellement, que ça amuse plein de gens. Il

y a beaucoup de gens qui trouvent ça très bucolique, il y a beaucoup d'enfants qui aiment bien, qui ont envie d'aller et ma fois, je crois que ce n'est pas vraiment ça qui dérange réellement le voisinage. C'est un peu, c'est un peu inattendu en ville.

Alors, toujours le même conseil: quelle que soit la personne qui est dans le défaut de produire du tapage nocturne, il faut appeler la police, il faut que la règle soit rappelée. C'est 22 heures et le tapage nocturne existe et ça ne va pas. Il n'y a pas le choix, c'est tout. Il n'y a pas deux règles, il n'y a pas une règle pour les piano et une règle pour les habitants, ou une règle pour les transmigrant et une règle pour les habitants, c'est 22 heures pour tout le monde, et c'est la police qui est chargée de faire respecter ça, et c'est ce qu'il faut transmettre. Il ne faut pas se leurrer et sur le tapage nocturne, sincèrement, je vois aussi que la zone est plus efficace qu'auparavant parce qu'on a changé la technique. J'en ai déjà parlé ici, je vous l'ai déjà expliqué, et la nouvelle technique est meilleure, fonctionne mieux. Moi, je trouve que les quartiers sont plus apaisés, de fait, par rapport à cette problématique. C'est ça qu'il faut conseiller. Bien sûr qu'il n'est pas normal de jouer à trois heures du matin du piano. Si c'est ça, moi, je ne peux pas dire que c'est normal. Mais je ne pense pas non plus que ce soit quelque chose pour lequel on doit avoir des actions tout à fait particulières. Je ne l'entends pas assez souvent, cette plainte-là, pour pouvoir imaginer qu'on fasse des actions particulières. Je peux par contre vous dire qu'il ne faut pas hésiter, pour les habitants qui ont des difficultés à s'adresser chez-nous à la médiation locale. Ça, c'est peut être un conseil à donner pour pouvoir rentrer en contact avec le médiateur de l'occupation si ces gens qui sont autour n'ont pas de contact avec deux euros cinquante qui, régulièrement sur place, passez par la commune, est passez par la médiation locale communale, et ils pourront aussi le cas échéant rencontrer « deux euros cinquante », passer par le médiateur et avoir un contact.

Moi, c'est ce que je vous répondrai: est-ce que le soutien va s'effriter? Il faut que chacun de nous fasse son travail. Quand je dis que chacun de nous fasse son travail, ça veut dire qu'on parle de la réalité vraie. Moi, je vous parle de la réalité vraie. On s'échange des informations sur la réalité vraie, on soit honnête avec les habitants, que les habitants nous apportent parfois des informations qu'on n'a pas au départ et il faut pouvoir en faire quelque chose. Mais, je persiste à penser que cette occupation, elle est plutôt, elle est plutôt très correcte et elle se passe plutôt bien. Et si ça devait, si ça devait être autrement, ce serait peut-être aussi, malheureusement, pour d'autres raisons. J'espère que ce ne sera pas le cas. J'en reste là.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Peut-être, ça a été déjà fait. Merci pour les réponses. Mais est-ce qu'on a déjà fait une petite action de communication, de présentation de l'association, du médiateur dans le quartier même? C'est peut-être très évident que, peut-être ça c'est déjà fait, mais que les gens voient à qui s'adresser. Je vais passer les infos, je vais essayer de me renseigner sur les coordonnées de ce médiateur et de l'association comme ça, les gens peuvent tout de suite, parce que, je le répète, ce ne sont pas des gens qui sont anti, ce sont des gens qui ont aidé des gens qui étaient dans cette occupation mais qui, en même temps, disent ok, il y a des problèmes aussi qu'il ne faut pas nier.

Mme. la Présidente :

Je ne pense pas qu'on ait fait une présentation du médiateur pour la bonne et simple raison qu'au départ, on ne l'avait pas, qu'on a dû se battre pour l'avoir et qu'on l'a eu, mais on n'a pas fait ça. Je note votre suggestion et par contre, je veux en profiter pour vous inviter demain à venir à l'occupation. Pourquoi? Parce que nous allons inaugurer la plaque en mémoire de madame Romnay, que vous connaissez peut-être, qui était une habitante

militante, qui a été très en soutien de cette occupation depuis le début, qui est décédé malheureusement précocement. Et à quatorze heures demain, je vous invite tous à l'inauguration de la plaque. J'ai dit demain: oui, c'est vendredi. Pardonnez-moi, j'ai oublié un peu les jours. Il y a beaucoup de travail. Pardon, c'est vendredi 26 avril, de quatorze à seize heures. On a l'inauguration à la rue de Koninck 38. Normalement, vous avez reçu une invitation, mais ce sera l'occasion aussi pour ceux qui ne connaissent pas cette occupation d'éventuellement venir et de rencontrer l'ASBL « deux euro cinquante » et les bénévoles sur place.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

Leonidas Papadiz entre en séance / treedt in zitting.

8. Evènements - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Olympic Urban Festival.

Evenementen - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw Olympic Urban Festival.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Olivier Mahy quitte la séance / verlaat de zitting.

Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.

9. Mobilité - Convention relative aux engagements respectifs de l'Agence régionale du stationnement et de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de réalisation des missions de gestion et d'exploitation des équipements de stationnement vélos de longue durée en voirie et hors voirie.

Mobiliteit – Overeenkomst met betrekking tot de respectievelijke verbintenissen tussen het Gewestelijk Parkeeragentschap en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek met betrekking tot het uitvoeren van de taken van beheer en exploitatie van fietsstallingen voor langdurig parkeren op en naast de weg.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Merci, madame la présidente. Il s'agit principalement d'une convention entre parking Bruxelles et la commune pour la gestion des boxes vélo. La gestion de ces boxes vélo suscite, je dirais, provoque, beaucoup de demandes, exigent beaucoup de maintenance et d'entretien puisqu'il y a beaucoup de dégâts à ce niveau ci et le fait de confier ces box vélo parking Bruxelles va pouvoir permettre à la commune de, je dirais, de se décharger de cette responsabilité et des coûts supplémentaires. De toute manière, la gestion, quant au mode d'attribution c'est parking Bruxelles qui le fait. Et pour éviter des coûts supplémentaires en

termes de gestion, puisque nous n'avons pas les ressources suffisantes pour le faire, il était important pour la commune de mettre en place une convention qui permet cela.

M. le Président :

Merci beaucoup monsieur l'échevin. Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci! C'est a priori une formalité pour officialiser le fait que parking Bruxelles puisse assurer la mission d'entretien et surtout aussi pour se mettre en conformité. Certains boxes, comme vous dites, sont en mauvais état. Mais je vais, évidemment, ça ne concerne pas forcément ce point, mais vu qu'on en parle, je voulais évidemment juste poser une question. Il y a quand même, comme vous dites aussi, il y a beaucoup, beaucoup de demandes qui viennent des citoyens à la fois, parce qu'ils habitent dans des logements étroits et qu'ils n'ont pas forcément de lieux de stockage, et, en même temps, ils ont choisi aussi de pouvoir se déplacer aussi avec une autre moyen de locomotion qu'une voiture. Et en même temps, ces derniers temps, il y a quand même un fléau de vol de vélo. Évidemment le fait de pouvoir laisser dans un espace public de longue durée ça met des risques. Moi, je voudrais juste savoir: est-ce que, en tant que commune de Molenbeek, il y a, est-ce que vous avez fait des demandes de boxe vélo sur voirie, pas hors voirie, mais sur voirie, qui ont été faite en complémentaire ces derniers temps? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie. D'un point de vue mobilité, c'est clair que beaucoup de questions sont posées de manière systématique et là, en l'occurrence j'avais deux questions, à savoir comment la responsabilité légale est-elle gérée.

Bruits dans la salle.

M. le Président :

Est-ce qu'il est possible de faire le moins de bruit possible, s'il vous plaît. Il est je pense important de respecter la parole qui a été donnée aux conseillers communaux. Je vous prierais de cesser toute discussion en aparté vous plaît, merci.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie monsieur le Président pour cette remise à l'ordre.

Comme je le disais, l'importance de la mobilité, qu'elle soit piétonne, que ce soit en vélo ou en véhicule, de manière systématique est très souvent questionnée et, en l'occurrence j'avais quelques petites questions sur le sujet. Comment la responsabilité légale est-elle gérée lorsque la propriété des équipements de stationnement vélo est transférée à parking Bruxelles suite aux réparations? Cette convention ne risque-t-elle pas de créer une confusion quand t'as qui est responsable en cas de défaut ou de problèmes ultérieurs liés à ces équipements? Le souci de la responsabilité et de la clarté, je pense qu'elle est extrêmement importante pour les citoyens et surtout, qu'on ne se mette pas à porte-à-faux Ensuite, quels mécanismes sont mis

en place pour assurer que le parking Bruxelles respecte les normes de qualité, de sécurité dans l'entretien et les réparations des équipements de stationnement vélo? Qui sera chargé de surveiller ces standards et comment la commune peut-elle intervenir en cas de non-conformité? Merci.

M. le Président :

Ik geef het woord aan meneer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik wil me een beetje aansluiten bij meneer Sumlu. Hij vraagt of er nieuwe boxen komen; Mijn vraag is dan ook wie blijft er bevoegd voor nieuwe boxen, te bepalen waar die komen? Is dat de gemeente of wordt het parking Brussels ook die gaat bepalen waar die nieuwe boxen komen of voorstellen? Dank U.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. Achaoui, Echevin :

Merci monsieur le président. Tout d'abord par rapport à la question de monsieur Sumlu, il faut savoir que toute nouvelle demande à un coût, c'est un coût supplémentaire. Nous avons fait une demande toute récente, la semaine dernière, pour deux emplacements standard et deux emplacements cargo, avec, évidemment, une demande particulière, la gratuité. Je siège en tant qu'administrateur et nous avons la possibilité, justement, de faire appel à parking Bruxelles avec évidemment des conditions en voirie. On les avait obtenus, il faut savoir qu'évidemment tout emplacement est conditionné à la suppression de stationnement. C'est nous qui déterminons bien évidemment les emplacements en fonction des demandes de citoyens. Parking Bruxelles, pour y répondre à monsieur Ben Salah, on a confié, évidemment, toute la politique boîte vélo est aux mains de parking Bruxelles depuis un certain temps. Ici, c'est une convention, justement pour appréhender toute la question de responsabilité, autre en cas de vandalisme, puisque nous constatons beaucoup de vandalisme et de coût et donc cette convention va pouvoir justement palier ces questions-là, puisque déjà la responsabilité incombe à Parking Bruxelles, puisqu'ils ont la main par rapport à cet élément moment-là, chose qui n'était pas exact il y a quelques années, mais aujourd'hui, c'est le cas. Nous allons répondre favorablement pour voir un peu quels sont les emplacements, parce qu'ils ont également leur mot je dirais, puisque c'est eux qui, finalement, viendraient les placer.

On a une cartographie pour les deux boîtes standard ça a été accepté sans aucun problème. On est en train de réfléchir par rapport au cargo qui évidemment demande beaucoup plus de place de stationnement et les emplacements souhaités c'est déjà assez compliqué. En soi, on essaye de voir si on ne peut pas déplacer la chose pour essayer de ne pas pénaliser en termes de stationnement. Il y a des demandes récentes, toute fraîche et particularité, on a la gratuité. Ils nous mettent la pression, on accorde la gratuité, mais ici, évidemment, on procède à l'emplacement sur voirie.

Pour le mécanisme, je vous ai répondu: monsieur Ben Salah, c'est parking Bruxelles qui a l'entière responsabilité à la fois de l'emplacement de la gestion et la responsabilité juridique en cas de défaillance, vandalismes et autres. Nous sommes simplement un acteur mettant à disposition un territoire.

Mijnheer Bijmens, ivm uw bevoegdheid het is bijna hetzelfde antwoord dus inderdaad we hebben verschillende aanvragen ingediend en alles is ok met een paar condities. We zijn overtuigd dat een overeenkomst zal terugvinden.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je vous aime bien quand vous me donnez les réponses claires, c'était parfait. Mais je voudrais juste demander. Vous dites que, cette fois ci, vous avez demandé avec de la gratuité. Si mes souvenirs sont bons, normalement, ça coûte une soixantaine d'euros par an. Et cette fois ci, pour ces quatre emplacements, ou au moins les deux emplacements standard, vous avez demandé le gratuité. Comment vous allez gérer ces demandes pour donner à des personnes de manière gratuite? Quelles sont les conditions? Ça, je ne connaissais pas la réponse.

M. Achaoui, Echevin :

Je parlais de la gratuité quant à l'emplacement et l'achat du box en lui-même. il faut savoir, qu'il y a une liste d'attente conséquente, c'est en fonction du périmètre, en fonction des demandes des citoyens, ceux qui se sont inscrits parce qu'il y a un site, un site web de parking Bruxelles, invitant les habitants à s'inscrire. Donc, une liste est constituée en fonction, évidemment, des demandes et d'ordre de priorité. Les clés et les abonnements sont donnés, mais les abonnements ne sont évidemment pas gratuits.

M. Sumlu :

Dernier mot, c'est que si je vous ai posé aussi cette question-là, en demandant quelles sont les demandes étant faites sur voirie, parce que oui, il y a moyen d'obtenir en supprimant quelques places de parking. Effectivement, je sais qu'on peut mettre des boxes vélo et des boxes cargo gratuitement via Bruxelles Mobilité. Merci.

M. Achaoui, Echevin :

On a le choix, bien évidemment, soit évidemment l'installation l'aménagement de boxe sur les trottoirs, en tenant compte, évidemment, d'un certain nombre de critères, mais ça, évidemment, son coûteux et ça demande autre chose. Mais ici, la volonté de la ministre en question, c'est justement de pouvoir remplacer gratuitement, sur les voiries qui, évidemment, pénalisent davantage les habitants en termes de stationnement et autre. Ce n'est pas si facile que cela. C'est un équilibre à avoir.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.

Olivier Mahy entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.

10. Affaires juridiques - Règlement communal portant tarification des frais d'intervention des services communaux.

Juridische dienst - Gemeentelijk reglement inzake vergoedingen voor het gebruik van gemeentelijke diensten.

M. le Président :

C'est le règlement communal portant, tarification des frais d'intervention des services communaux, qui est une matière que je gère, puisque c'est les Affaires juridiques qui ont élaboré ce règlement, avec, bien sûr, le fonctionnaire de prévention, et c'est un texte qui concerne les frais d'intervention des services de la commune, qui énoncent les conditions dans lesquelles la commune peut facturer des interventions liées à la sécurité publique, à l'environnement, à l'entretien des espaces publics, et ils précisent les tarifs pour les diverses interventions, les modalités de paiement ainsi que la responsabilité des coûts pour les parties concernées. Si on pouvait résumer en quelques mots ce règlement, il s'agit d'un règlement qui vise à établir des normes claires pour la récupération des frais associés aux interventions des services communaux, tout en attribuant la responsabilité des coûts à ceux qui sont à l'origine des situations nécessitant ces interventions. Le règlement, ou en tout cas les frais, n'avaient pas été modifié depuis 2004. Il y a des frais qui ont augmenté, qui ont été réfléchis pour qu'ils ne soient pas plus importants que ceux dans d'autres communes. Il y a toute une analyse comparative qui a été faite et il y avait aussi des frais, qui sont des frais qui sont apparus, parce que nous sommes 20 ans plus tard, et il y a des choses qui changent. Mais c'est une analyse qui a été faite, une analyse fouillée pour faire quelque chose pour établir ce règlement qui va éviter à la population molenbeekoise de payer des choses qui sont faites par des contrats contrevenants et les faire payer à ces personnes-là.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, monsieur le président. Le point a été voté hier au conseil de police également. Personnellement, j'ai aucun problème par rapport à ça. J'ai quand même quelques questions par rapport aux modalités d'exécution de la chose. On parle d'affichage par exemple, c'est un exemple sur lesquels on peut voir convenablement les choses. Quand vous avez des affiches qui sont placées, je suppose qu'on parle des affiches sauvages, qu'on ne parle pas des affiches que les gens pourraient mettre, comme celles d'Eva, par exemple, que nous mettrions aux fenêtres, dans ce cadre-là, théoriquement, sur les affiches, vous avez un responsable qui doit être indiqué. On peut éventuellement le retrouver, mais parfois, sur ces affiches là, vous n'en avez pas. Si vous prenez les petites cartes de visite qui sont mises dans les voitures pour les ventes des voitures que vous trouvez sur les trottoirs, et fais un numéro de téléphone, on sait très bien, ce numéro de téléphone, au bout de 24 heures, il est zappé et c'est très difficile de retrouver la personne qui est à l'origine de cette distribution. Ma question, c'est qu'est-ce que vous mettez en place pour accompagner cette pollution, pour pouvoir attraper les personnes qui sont en en délinquance par rapport à ce genre de choses?

Je reviens également parce que c'est là que je voulais intervenir sur le point précédent, mais quand j'ai entendu votre explication, je me suis dit que non, il valait mieux que je mette ça ici. Vous avez également le ramassage des vélos et des trottinettes qui sont stationnés en dehors des stationnements qui, théoriquement, aujourd'hui, ont été légalisés, ou aurait dû être légalisés, parce qu'on en trouve encore relativement fréquemment sur la commune, dans le haut de la commune, chez-nous, par exemple. Il y en a encore régulièrement. Est-ce que vous allez, facturer ce ramassage là comme des immondes ou d'une autre façon? Parce qu'à la limite, le tarif à payer est beaucoup plus intéressant pour nous que celui qui est prévu normalement? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan meneer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik vind het een goede zaak. Ik heb over artikel 5A enkele vragen.

Ik zie daar staan bvb. de winkelkarretjes die zijn achtergelaten op de straat, de supermarkt karretjes dat er voor de verwijdering daarvan 150€ per karretje wordt aangerekend. Is dat dan aan de supermarkt ? Dat is mijn vraag. Moet de supermarkt maatregelen nemen om te zorgen dat dit niet op de straat wordt achtergelaten? Verder zie ik ook staan het opruimen van uitwerpselen van dieren, vb. hondenpoep. In veel gemeentes in Vlaanderen controleren politie en gemeenschapswachten mensen die hun honden uitlaten of ze hondenpoep zakje bij hebben. Indien ze er geen bij hebben kunnen ze daarvoor een boete ontvangen. Gebeurt dat hier ook in Molenbeek? Ik zie dan ook het verwijderen van stickers staan. We hebben niet veel betogingen in Molenbeek maar ik heb wel gezien als er een betoging passeert dat er veel graffitis en stickers zijn. Kan dat ook niet opgenomen worden dat organisatoren van betogingen daar verantwoordelijk voor gesteld worden voor dergelijk gedrag van hun deelnemers?

Verder stel ik mij aan bij mijnheer Eylembosch over de deelsteps en deelfietsen die rond slingeren op de weg of dat ook niet kunnen opgenomen worden door de operatoren die het freeflowing systeem hebben dat die operatoren daarvoor een kost krijgen als dat toch buiten de voorzien zones wordt achtergelaten op straat, stoep en alles. Dank U.

Mme. La Présidente:

Bedankt voor uw vragen.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Si je comprends bien, c'est le règlement dont on a discuté lors de la motion sur le nettoyage des encombrants. Je voudrais apposer un amendement très concrètement sur la partie A, intervention du service de la propreté publique: 500 € par mètre cube entamé. Dans les autres cas, Anderlecht va jusqu'à si j'ai bien compris, 1000€ pour les déchets de construction et finalement, la deuxième discussion qu'on a eue dans le cadre de la motion, c'était la récidive. A Anderlecht, il y a un paragraphe, et je pense que je vais juste vérifier, ils ont rajouté un paragraphe, paragraphe 2 des récidives: en cas de récidive dans les 36 mois qui suivent la date de la dernière consultation les taux visés sont doublés. Je propose très concrètement d'utiliser la même formulation qui existe dans le règlement d'Anderlecht.

Je voudrais appuyer, ou plutôt revenir, sur la même problématique des autocollants, mais plutôt avec une préoccupation inverse. Je pense qu'à Etterbeek il y a une procédure de la commune pour des montants gigantesque. Je pense que c'est 50.000 ou 100.000 € pour des autocollants. Je trouve tout à fait correct que la commune doit nettoyer ces autocollants. Par contre, il charge l'éditeur responsable qui, normalement, la loi rend responsable, l'éditeur de ce qui est écrit dessus et pas sur l'endroit où il est collé. Je trouve que c'est important, parce que, sinon, ça permettrait aussi de s'attaquer ou de coller des amendes ou les redevances, à des gens qui ne sont pas responsables pour racolage. Je trouve que c'est important comme réflexion. Je voudrais avoir votre avis sur cette interprétation-là.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. Gjanaj, Echevin :

Oui, ce règlement-là est un règlement qui tente de régler une matière. Il n'y aura certes pas une équipe supplémentaire par rapport à ça, mais il y a ici des délits qui restent impunis depuis pas mal de temps, ou qui sont insuffisamment punis. Et ici, c'est le moment de régler ça et de mettre à jour tous les montants et également de permettre aux équipes qui constatent, en flagrant délit certains de ces délits-là de leur permettre de mettre une amende par rapport à ça. L'autre élément, c'est que c'est pas le seul règlement, qui régit ces matières, puisque vous avez aussi le service des Incivilités et aussi les Sacs, qui traitent aussi de toutes ces matières-là, par exemple pour l'exemple cité par monsieur Bijnens concernant les manifestations, ou bien les activités, lorsque le service des incivilités, qui passe aussi pour le nettoyage des différentes manifestations et activités, constate qu'il y a des problèmes ou qu'il y a des délits, effectivement elle travaille et elle agit pour faire en sorte que les contre venants reçoivent les amendes. Ce n'est pas simplement ce règlement là, mais il y a d'autres vous savez qu'il y a aussi les Sacs et aussi les Incivilités qui travaillent dessus. En ce qui concerne, monsieur De Block, vous voulez me rappeler ce qu'est votre amendement parce que je n'ai pas très bien compris.

M. De Block :

Je viens de l'envoyer à la secrétaire communale. Dans le règlement d'Anderlecht, il y a un paragraphe deux qui parle de la récidive et qui dit: dans une récidive, dans les 36 mois, les montants cités, vous avez les catégories 200, 500, 1000 € seront doublés. Évidemment, il faut changer et adapter la référence spécifique pour les articles qui correspondent dans notre règlement et pas les articles du règlement d'Anderlecht. Mais j'ai envoyé la formule pour être concret.

Mme. la Présidente :

Moi, je voudrais encore ajouter quelques éléments par rapport au sujet. En ce qui concerne les trottinettes, il s'agit de facturer aux sociétés, en ce qui concerne les caméras des magasins sur la rue, monsieur Bijnens, la règle en matière de vie privée les empêche en théorie d'avoir un filmage en lieu public.

M. Bijnens intervient hors micro.

Mme. la Présidente :

Pardon, j'ai mal compris ce que vous avez dit. Je pensais que vous parliez des caméras. Ok, d'accord mais ça, vous avez vu, c'est dedans.

M. Bijnens intervient hors micro.

Mme. la Présidente :

Oui, évidemment, l'amende sera portée, comme pour les trottinettes, à la société émettrice, tout à fait.

Interprétation sur les autocollants. Monsieur De Block, je pense que c'est important. Je comprends ce que vous dites. Vous avez l'impression qu'il ne faut pas limiter la liberté d'expression. Je comprends votre préoccupation. Maintenant, je veux vous dire que l'éditeur

responsable est responsable, pas uniquement du contenu. Pour que l'éditeur responsable se décharge de ce qui peut être fait, de ce qu'il produit, il faut qu'il note une phrase, qui est une phrase bien connue, comme quoi il est, la personne qui le reçoit, responsable de ce qui va en être fait. Et c'est la seule manière, en réalité, d'aborder cette question. Sinon, c'est bien l'éditeur responsable qui est préjugé, avoir collé ou préjugé, avoir donné à quelqu'un qui a mal collé et donc logiquement, il est censé contrôler qu'il donne à des personnes qui ne vont pas mal coller. Par contre, je comprends votre question. Je n'ai pas vraiment de solution par rapport à ça, parce que vous voyez, par exemple, récemment, on a eu une campagne dans toutes les communes de Bruxelles, celles dont vous avez parlé, ou Etterbeek, a décidé d'être ultra répressif. Moi, on m'a soumis cette proposition. J'ai dit: non, on laisse tomber. Les gens qui ont fait ça, c'est un petit collectif, il n'y a pas un sou et ça n'a pas de sens. Ils font une action qui a plutôt une portée symbolique. Et on en est resté là. Mais je n'ai pas une réelle solution par rapport à cette problématique, parce qu'on ne peut pas non plus considérer que celui qui distribue l'autocollant il le distribue en voulant qu'il soit à grande-échelle sur les biens publics. On ne peut pas non plus considérer l'inverse si vous me comprenez, on peut imaginer aussi que c'est son but, c'est qu'il le donne en 150 exemplaires à une dizaine de personnes pour le mettre le plus possible dans l'espace public. Vous voyez, et c'est une question qui est assez compliquée à trancher. Je pense que la manière dont ça se passe aujourd'hui, c'est-à-dire de d'expliquer sur l'autocollant même qui n'est pas destiné à être mis sur le bien public, d'une manière ou d'une autre, et ça peut être éventuellement sur le verso de l'autocollant, on peut le démontrer après ce n'est pas moi qui l'ai mis, j'avais bien prévenu que ça ne devait pas terminer sur du bien public, ça a un sens. Mais il faut imaginer quand même que c'est une salissures. C'est un problème que le service public doit ensuite prendre en charge et c'est la raison pour laquelle c'est dans ce règlement.

Je voulais ajouter encore autre chose, c'est que je vous remercie d'avoir examiné avec soin le règlement, parce que vous avez tous raison. Ils parlent de tout ce que vous avez dit. Maintenant je veux juste rappeler le propos principal de ce règlement. Le propos principal de ce règlement, c'est bien la lutte contre les dépôts clandestin. Et aujourd'hui, on a un service des Incivilités, on a un service Propreté, qui sont largement confronté à cette tâche pénible d'aller chercher et de devoir prioriser les endroits où ils vont trouver ou pas les fauteurs de trouble par rapport au dépôt clandestin. Et aujourd'hui, on se retrouve dans des situations aberrantes ou certains vont préférer déposer et être sujet à amende parce que l'amende est trop basse, même si on sait très bien qui c'est, que de faire venir une société. Ici, on va pouvoir aider grandement nos services à avoir une efficacité beaucoup plus grande et un choix de priorité beaucoup plus évident par rapport à la recherche de ceux qui pratiquent le dépôt clandestin. Et ça, je vous dis: je vous remercie beaucoup, parce que vous avez raison, tout le reste est aussi dedans mais c'est vraiment ça qui va être le plus mis en œuvre, le plus grand changement et le plus source de meilleure efficacité de la puissance publique sur le territoire, c'est la portée sur les dépôts clandestin.

En ce qui concerne la récidive, oui, tu veux ajouter ?

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. Gjanaj, Echevin :

Justement, par rapport à la récidive, la question avait déjà été posée, elle a été soumise à analyse juridique. Nous ne sommes pas dans un règlement répressif, mais nous sommes dans un règlement concernant la récupération de dommage causé par des personnes. Dans ce cadre-là, nous ne pouvons pas parler, ou en tout cas rajouter votre amendement. Par contre, au niveau des Sacs, cette matière-là, est traité et le fonctionnaire sanctionnateur, a la possibilité justement, de pouvoir analyser les montants à mettre par rapport à une récidive éventuelle, et c'est laisser à son appréciation. Mais dans ce règlement là qu'il y a une

récupération des dommages, nous ne pouvons pas aller vers un amendement, nous ne pouvons pas parler de récidive.

Mme. la Présidente :

J'ajouterai toujours sur ce thème, que c'est le propos du point suivant, le point douze de notre ordre du jour. Vous avez vu que ça s'appelle modification technique. Dans les modifications techniques, il y a une modification qui n'est pas à proprement parler technique, qui est le montant maximum. Le montant maximum pour les sacs devient 500 euro et je pense que, chez nous, c'est typiquement dans les cas récidives qu'on aura à faire à ce montant-là.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Justement, ça peut être une question un peu globale, mais dans le règlement d'Anderlecht, on a choisi pour un règlement taxe et pas exclusivement redevance. Les formulations dans le règlement d'Anderlecht sont exactement ou presque les mêmes que celle de Molenbeek, sauf que ça s'appelle taxe, et la conséquence est qu'il y a une récidive possible et Molenbeek a suivi la logique de redevance. On a eu un débat, la fois passée au conseil communal, sur justement, est-ce que c'est une redevance ou est-ce que c'est une taxe? C'est un choix qui est opéré, justement de ne pas suivre la logique taxe qui permet, qu'on ne doit pas exactement être selon les coûts réels de ce cas, ça coûte à la commune et je j'ai l'impression que je préfère celui d'Anderlecht et la logique taxe ou redevance, qui permet, quelque part, de se protéger plus contre une attaque éventuelle ou un litige sur la redevance. Oui, mais est-ce que cette redevance est bien un coût réel? Est-ce qu'elle n'a pas exagéré? Est-ce qu'elle est juste? Je pense que la commune se prête à des problèmes de litiges possibles.

Mme. la Présidente :

Bien, je vais peut-être répondre à cette dernière question en vous disant mon scepticisme par rapport à vos analyses. Ce que je voulais dire, c'est que, en regardant ce qui est produit ici par notre service Juridique, le fonctionnaire de prévention travaillait le premier avec les services de propreté pour que ce soit adapté à notre situation. Derrière, le service Juridique, a revu, et c'est lui qui est présent aujourd'hui, le règlement. Moi, je pense qu'à priori, ce sont des services compétents et on va s'engager avec leur expertise. Mais je voudrais surtout vous dire que je viens de faire le calcul. Hors déchets de construction qui sont affreusement chers, et c'est bien légitime, on commence quand même très, très facilement par une amende pour un dépôt clandestin qui était aux alentours de 950 €. Vous regardez, vous faites la somme: 500 euros pour le premier mètre cube. Après, on a éventuellement le début du deuxième, ça dépend, c'est vite fait. Vous avez le nettoyage du trottoir, vous êtes déjà près de 1000€. Et donc, ça veut dire quoi? Ça veut dire que, sincèrement, le citoyen qui fait du dépôt clandestin et qui est surpris, il va être surpris une fois, il ne va pas avoir envie d'être surpris deux fois. Moi, je pense quand même que c'est un règlement qui change la donne de manière radicale par rapport à ce qu'on avait jusqu'ici où l'amende était maximale à 300€ et où, en plus, je pense qu'on allait aller vers des formules aussi, qui étaient beaucoup plus longues en termes administratifs. Je crois qu'ici moi, j'ai plutôt envie de m'engager de manière très nette au côté de mes collègues avec ce nouveau règlement et je vous en propose une évaluation: dans un an. A mon avis, on va avoir quand même des rentrées grâce à ça et aussi, je veux le dire, merci à nos services qui travaillent déjà de manière remarquable sur cette matière, et je pense qu'ici ils vont avoir un outil pour avoir aussi un regain de vitalité et de motivation au travail, parce que le travail, pour l'instant aujourd'hui, il est souvent malheureusement, mis en échec ou pas suffisamment suivi des faits. Ici, on a quand même de quoi en sorte qu'il soit réellement suivi d'effet ça va, je pense, vraiment permettre à ce

personnel d'être très, très, très motivé au travail dans les mois qui viennent et ça, c'est aussi quelque chose qu'on peut souhaiter pour notre personnel.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

Je voudrais vraiment à nouveau féliciter et remercier à la fois le service juridique, sous la tutelle de monsieur Gjanaj, mais aussi notre fonctionnaire de prévention, monsieur Naeye, qui est dans la salle et qui a produit le texte qui a été ensuite remodelé. Merci,

*Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohamed Daif quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.*

11. Affaires juridiques - Règlement Général de Police - Modifications techniques. Juridische zaken - Algemeen Politiereglement - Technische wijzigingen.

Mme la Présidente :

Il s'agit des modifications au règlement général de police. Franchement, c'est vraiment essentiellement technique. Par exemple, médiation locale devient médiation SAC, père mère, etc devient chaque titulaire de l'autorité parentale. Il y a d'autres modifications sémantique de ce type, retrait devient approbation etc. La véritable modification, j'en ai parlé il y a un instant, c'est dans le paragraphe 2: plutôt qu'un montant maximal disponible pour le fonctionnaire sanctionnateur dans la liste de ces sanctions à 350 €, l'amende maximale devient 500€ et ça, c'est vraiment ce qui change fondamentalement dans cette adaptation qu'on fait, qui est une adaptation qu'on doit faire au regard des lois qui nous sont supérieures et qui vous est proposé ici pour approbation, puisque ces modifications découlent de la loi du 11 décembre 2023 entrée en vigueur le 8 janvier 2024 et qui avait modifié la loi du 24 juin 2013, première loi relative aux sanctions administratives communales.

Ik geef het woord aan mijnheer Vancauwenberge.

Dhr. Vancauwenberge :

Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais vous dites que c'est simplement une application, pourquoi c'est mis au vote? Je n'ai pas compris que si c'est automatique, parce que si c'est mis au vote, nous, on vote contre parce qu'on est déjà contre le principe des SACS ou la commune est à la fois juge et partie et on peut y avoir une tendance à augmenter les SACS au fur et à mesure que les finances communales se trouvent dans le rouge. Et surtout, on veut aussi, pour l'efficacité plutôt aller vers des peines réparatrices et donc des amendes, des SACS pour toutes sortes de petits délits, avec le montant exactement le même pour tout le monde, ça peut mettre certaines personnes en difficulté et d'autres pas. On ne trouve pas ça un bon système et on est contre.

Mme. la Présidente :

Je vous remercie. Je répondrai volontiers à votre question. Elle est importante.

Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Ik sluit me daarbij aan want ik zie dat dat een wet is van 11 december 2023 die op 8 januari 2024 in werking is getreden. Dus ik vraag me af waarom dit ter stemming wordt gebracht. Moet dat niet gewoon een kennisname zijn waar dat bepaalde zaken worden aangepast omdat het van een hoger niveau komt?

Mme. la Présidente:

Monsieur Vancauwenberge, eh bien, sommes-nous obligés de voter ceci: oui, pourquoi? Ce qui se passe en 2013 au niveau fédéral, c'est que la possibilité est ouverte aux communes d'utiliser des sanctions administratives communales. Pourquoi, en 2013, le législateur fédéral crée ça? En 2013, le législateur fédéral crée ce dispositif des sanctions administratives communales parce qu'on constate l'engorgement des tribunaux, parce qu'on considère finalement que certaines matières ne devraient pas passer devant le tribunal et vu l'engorgement et vu la qualité de ces matières, on se dit qu'on va les donner à gérer à un niveau plus proche du citoyen, où la commune peut décider d'appliquer ou pas le cadre général. Oui, on pourrait décider de ne pas appliquer ce cadre. Là où je dis que ce sont des modifications techniques, ce sont des modifications techniques au cadre de sanctions communales qu'on a déjà prises. On a déjà eu ce débat il y a maintenant un certain temps et ici, dans la commune, on pratique les sanctions administratives communales et ces modifications en ça, sont techniques. Maintenant, il serait tout à fait logique, puisque vous dites: ma formation politique ne soutient pas l'installation des sanctions administratives communales qui, je le répète, sont là pour permettre aux communes de lutter mieux contre toute une série de petites incivilités qui, si on ne s'emparait pas de ce dispositif des sanctions administratives communales, ne seraient absolument pas punis. C'est-à-dire le parquet et la justice sont dans un état et dans un encombrement tel que jamais. Rien de ce que nous punissons en sanction administratif communal, comme les dépôts clandestin, par exemple, c'est le meilleur exemple, jamais rien ne serait puni. C'est là où on en est et c'est pour ça que, effectivement, dans la commune, aujourd'hui, moi, je propose, je ne vais pas dire comme une lettre à la poste, mais de manière assez naturelle, qu'on s'adapte aux modifications de la loi. Mais c'est votre choix et le choix de votre formation de ne pas utiliser ce dispositif, de ne toujours pas le soutenir. Imaginons que vous soyez en majorité ici et que vous ne souhaitiez pas utiliser les sanctions administratives communales, concrètement, ça signifierait que aucun dépôt clandestin ne serait poursuivi, aucune voiture sur le trottoir, aucune voiture sur la piste cyclable ne serait poursuivie. Et grand bien vous fasse. Mais je pense que ce n'est pas la majorité des molenbeekoïses qui vont souhaiter un monde comme celui-là. Ça, c'est la place, effectivement, de ce règlement. Vous avez raison. Merci pour votre question.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 26 votes positifs, 3 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 26 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 1 onthouding.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Mohamed Daïf entre en séance / treedt in zitting.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

12. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Rénovation Urbaine 6 "Autour de Simonis" et Contrat de Quartier Durable "Etangs Noirs" - rue Piers 93-97 - Occupation temporaire - Approbation de la convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract 6 "Rondom Simonis" en Duurzaam Wijkcontract "Zwarte Vijvers" - Piersstraat 93-97 - Tijdelijk gebruik - Goedkeuring van de overeenkomst.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevin Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

Les bâtiments situés au 93-97 rue Piers, actuellement propriété de la région de Bruxelles-Capitale, sont au cœur d'un processus de transition vers la commune. En attendant la cession du droit réel à notre commune nous bénéficions d'un droit d'occupation précaire grâce à une convention établie avec la région de Bruxelles-Capitale. La commune souhaite que le bien soit occupé et utilisé afin de faciliter des activités d'association développant des actions à destination non exclusive des habitants du quartier. Cette occupation temporaire jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, permettra également de ne pas laisser un espace à l'abandon et de réduire au maximum les actes de vandalisme. Une procédure d'appel à candidature a été mise en place, permettant à différentes associations et personnes de présenter leur projet d'utilisation et d'occupation. A l'issue de cette procédure, trois associations ont été sélectionnées, considérant notamment les possibilités de coopération et de complémentarité de leur activité. L'occupation devrait prendre fin en février 2027. Il s'agit ici clairement de la mission locale Bruxelles Kitchen et Pas à Pas. Par conséquent, je vous demande d'approuver la convention d'occupation entre la commune de Molenbeek et les associations mentionnées.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Je voulais vous demander s'il y a moyen de calculer le coût pour la commune de toutes les occupations temporaires ou non des associations, mais pas seulement le coût de cette occupation, mais le chauffage, l'électricité etc., de manière à avoir une vue un peu oui, c'est une grosse question, un peu globale.

Mme Raiss, Echevine :

C'est une question écrite ça.

Mme. la Présidente :

Non, mais c'est surtout que le principe, c'est que c'est eux qui payent.

Mme. Raiss, échevine :

D'une occupation temporaire, le principe, c'est que ce sont les occupants qui payent, qui prennent en charge.

Mme. la Présidente :

Vous avez encore une question ?

Mme. Evraud :

Oui, on en a plusieurs d'occupations temporaires et je me disais que bon ici, ce sont des associations qu'on connaît bien mais est-ce qu'il y a des critères d'évaluation des associations? Est-ce qu'il y a des enquêtes et des suivis qui sont fait, parce que j'imagine qu'il y a quand même un investissement de la part de la commune. Rien du tout ?

Mme. la Présidente :

Merci, l'échevine va vous répondre.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je voulais juste poser une petite question concernant l'aspect régulier de ce type de convention qui s'établit d'année en année, et d'imaginer un cadre pérenne qui pourrait éventuellement pallier tout un tas de questions de manière systématique et chaque année, et que ce soit ici, au conseil communal ou dans les rues de Molenbeek. Je vous remercie.

Mme. Raiss, Echevine :

J'ai pas du tout compris ta question. J'ai pas du tout compris ta question Rachid, on n'entend pas du tout.

M. Ben Salah :

Vous m'entendez ? Ma question était: concernant ce type de convention de manière systématique qui sont déposées au conseil communal, sur cet aspect-là principalement, est-ce que les organismes avec qui vous faites les conventions de manière systématique sur ce type de terrain-là, peuvent être évalué d'une manière pérenne, d'une telle manière à ce qu'on puisse déterminer par la suite si on devrait resigner chaque année ce type de convention? Je ne sais pas si vous avez compris.

Mme. Raiss, Echevine :

Ce ne sont pas des conventions systématiques, c'est à chaque fois des partenaires différents, vu qu'on lance des appels à candidature. Donc, je ne comprends pas trop ta question. Tu veux évaluer le système d'occupation temporaire? c'est ça ?

M. Ben Salah :

Tout à fait. Exactement.

Mme. Raiss, Echevine :

Mais ce sera une évaluation serte du fonctionnement de l'occupation temporaire, mais pas des partenaires, je veux dire, vu que c'est pas systématiquement les mêmes partenaires qui concluent avec nous une occupation temporaire, mais le fonctionnement.

Madame Evraud, je vous invite à introduire une question écrite si vous voulez des détails plus accru à ce niveau-là, merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

13. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services relatif à la mission complète d'architecture concernant la réalisation d'une extension de la maison des cultures et de la cohésion sociale sise rue Piers 93-95-97 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'opération 1.1 du Contrat de quartier durable « Etangs Noirs - Fixation des conditions et approbation des documents du marché - CDC 23.010. Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor diensten betreffende de volledige architectuuropdracht voor de uitbreiding van het Huis van Culturen en Sociale Samenhang, gelegen Piersstraat 93-95-97 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van operatie 1.1 van het Duurzaam Wijkcontract « Zwarte Vijvers » - Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de documenten van de opdracht - Bestek 23.010.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

J'avais juste une petite intervention concernant les marchés publics. Merci, Saliha pour tes points. J'aimerais sensibiliser notre commune à ce qu'on appelle les clauses sociales dans le cahier des charges. J'avais écrit une question écrite là-dessus. Une clause sociale, c'est une possibilité pour le pouvoir adjudicateur, la commune, de demander aux opérateurs de, par exemple, engager nos jeunes à travers une formation, un stage ou même un emploi alors qu'on sait que beaucoup de nos jeunes ont des difficultés pour trouver du travail, et j'aimerais que ce soit régulier. La commune m'avait informé des différents marchés publics. Ça ne se fait peut-être pas tout le temps, mais ici, quand il s'agit des contrats de quartier, on parle de beaucoup d'argent des millions €, et je pense que c'est une possibilité supplémentaire pour permettre à nos jeunes de s'insérer sur le marché du travail. C'était juste cela que je voulais dire. Merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Occupation temporaire du bien sis quai de l'Industrie 75 - Renouvellement de la convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract Zinneke - Tijdelijk gebruik van het goed gelegen te Nijverheidskaai 75 - Hernieuwing van de overeenkomst.

Mme la Présidente :

Il s'agit à nouveau d'une occupation temporaire. Cette fois, c'est quai de l'Industrie 75 et on vous propose simplement de prolonger ce qu'on avait déjà avec un des partenaires de Dac, c'est We Want Smiles. Il faut savoir que, sinon, ce sera vide et squatté. Ici ça permet d'éviter le vandalisme et le squat.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

15. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD Petite Senne - Beliris - approbation du protocole Contrat de quartier durable "Petite Senne"

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - Beliris - goedkeuring van het protocol Duurzaam wijkcontract "Zinneke"

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

L'accord de coopération Beliris, dans son chapitre 5, revitalisation des quartiers: prévoit la reconversion de deux entrepôts dans le cadre du contrat de quartier durable Petite Senne à Molenbeek. Il s'agit de l'opération 1B Petite Senne, le labo de langues jeu et travail, qui prévoit la reconversion d'un entrepôt pour y accueillir un équipement d'intérêt collectif, le projet cirque. L'opération 1C4 du contrat de quartier Petite Senne, la recyclerie, prévoit la reconversion et l'extension d'un entrepôt en vue d'y installer des ateliers, des bureaux projets cyclo. Le protocole qui fait l'objet de cette délibération fixe les modalités de coopération entre les différentes parties. Beliris, la région de Bruxelles-Capitale et la commune. Beliris finance les deux projets à hauteur de 5. 320.000€. Je rappelle que la VGC et la Flandre interviennent pour un montant 1.250.000€. Il s'agit d'un projet 100 % subside. Le chantier commencera en 2025.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Occupation temporaire de l'ancienne crèche Reine Fabiola sise avenue Jean Dubrucq 90 - Approbation de la convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Tijdelijk gebruik van de voormalige crèche Koningin Fabiola gelegen Dubrucq laan 90 - Goedkeuring van de overeenkomst.

Mme la Présidente :

On est sur une nouvelle occupation temporaire. C'est l'ancienne crèche Reine Fabiola, avenue Jean Dubrucq, 90. On vous propose, suite à un appel à la candidature, la candidature de « PALI PALI ».

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Dans la marche de ce point, c'est surtout le site. Je pense, est-ce qu'il y a encore des gens qui habitent dans cet immeuble? Parce que j'ai l'impression que ça fait trois années que les gens vivent avec des bâches. Je voudrais juste me renseigner. Ils n'ont jamais vu la couleur du ciel depuis trois années, un ciel vert, bleu comme ça.

Mme. la Présidente :

Il s'agit effectivement d'un très grand bâtiment dont nous ne possédons que deux biens, c'est-à-dire la crèche en bas à droite, si vous regardez le bâtiment, et le deuxième étage, si je ne me trompe pas, deuxième ou troisième, je crois que c'est le deuxième, un plateau et pour le reste, effectivement, c'est une copropriété qui vit des travaux compliqués, lourd, long, mais c'est une copropriété. Ici, on parle bien uniquement d'une occupation temporaire dans les locaux de la crèche au rez-de-chaussée, à droite, rez-de-chaussée et cave. C'est ça.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

17. Département infrastructures et Développement Urbain - Opération B.6 place Beekkant du CRU 3 - Accord sur l'obtention d'un droit de superficie sur des parcelles appartenant à la Régie foncière - Rectification numéro de parcelle.

Departement infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Operatie B.6 Beekkantplein van het SVC 3 - Akkoord tot het verkrijgen van een recht van opstal op percelen die eigendom zijn van de Grondregie - Correctie van perceelnummer.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

18. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de fournitures relatif à la livraison de matériel de signalisation routière et de mobilier urbain pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour une période de 4 ans - CDC 24.001 – Modification des documents du marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdracht voor de levering van bewegwijzeringsmateriaal en straatmeubilair voor de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor een periode van 4 jaar - Bestek 24.001 – Wijziging van de documenten van de opdracht.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

Houria Ouberrri quitte la séance / verlaat de zitting.

19. Propriétés communales – Chaussée de Gand, 163A - Location du rez-de-chaussée commercial - Bail commercial.

Gemeentelijk eigendom - Steenweg op Gent 163A - Huur van een gelijkvloers handelspand - Handelshuurovereenkomst

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une propriété communale que nous avons mis en location suite à un appel pour un bail d'occupation commerciale. On vous propose l'installation d'un restaurant thaï chaussée de Gand 163. Est-ce que vous avez des questions?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Vu que je n'ai pas d'historique sur cet endroit, mais le montant qui est fixé comme loyer à 1.711€ est-ce que c'est le même ou est-ce qu'il a été indexé, comparé aux années précédentes?

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Oui, merci madame la présidente.

Je me réjouis que, enfin, un commerce n'est pas laissé libre de location. J'ai les mêmes interrogations que mon collègue Jef Van Damme sur la transparence dans le cadre de l'octroi de cette surface commerciale à ce candidat.

Je me rappelle à l'époque nous avons une plateforme composée du service des classes moyennes, de ce qui s'appelait anciennement atrium et du service des Propriétés communales, qui se basait sur un dossier circonstanciel, avec un plan financier et toute une série de documents qui était demandé, et qui respectait aussi un ordre d'arrivé comme

candidat locataire pour les propriétés communales. Je m'inquiète énormément parce que, autant, je me réjouis, sauf les remarques que je viens de faire, que celui-ci a été loué, nous avons d'autres surfaces commerciales, d'autres appartements d'ailleurs qui sont loués, soit des années après un vide locatif, soit qui, aujourd'hui, ne sont pas loués du tout, ce qui fait perdre notre commune des centaines et des centaines de milliers d'euros. Si je dois vous énumérer la liste exhaustive de tous les locaux qui sont non loués depuis de très longues années, je pense ici à l'ancienne Wafa banque qui se trouvait juste avant la place des Etangs Noirs, chaussée de Gand, Il paye encore une location pour le distributeur automatique, mais la location des bureaux n'a pas été reprise par qui que ce soit. On a l'impression que c'est laissé à l'abandon. Je sais que l'échevin des Classes Moyennes a signé une convention d'occupation il y a trois ans avec un montant de 15 € par mois, mais qui n'a jamais été mis en œuvre. Ce sont des pertes en matière de recettes pour notre commune. Je pense au restaurant de la piscine de Molenbeek, qui est laissée à l'abandon depuis plus de trois ans. Je vous laisse imaginer à 2.500€ ou 3.000€ de loyer par mois ce que ça représente comme perte pour la commune. Je pense à la buvette du Sippelberg, qui n'est plus loué depuis des années. C'est un manque à gagner pour la commune. Je peux ainsi, chers collègues, vous faire la longue litanie de la liste des appartements qui sont laissés libre après que les locataires les ont quittés. C'est énormément d'argent perdu pour notre collectivité. Moi, je tire la sonnette d'alarme viendra un moment où des comptes devront être rendus. Si n'importe lequel d'entre vous ici devait gérer ces moyens familiaux, comme on gère la commune, nous serions en faillite personnelle. Aujourd'hui, la commune va mal financièrement parce qu'il y a un problème de gouvernance et un problème de gestion. Ma question, c'est qu'est-ce qu'on fait pour remédier à cette gestion catastrophique et est-ce qu'on respecte les règles de transparence en matière d'octroi des surfaces commerciales qui sont mises à disposition, c'est-à-dire le premier arrivé, s'ils ont un projet qui tient la route, doivent être évidemment les premiers à pouvoir bénéficier de ces surfaces commerciales. Et qui évalue la pertinence des projets qui sont pris en considération, entre autres celui qui nous est proposé aujourd'hui au sein du conseil communal? Merci pour vos réponses.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la Présidente.

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire mon collègue pour simplement rappeler qu'il avait été annoncé que, pour ce conseil ici, nous aurions la présentation du budget, ou nous aurions pu avoir la possibilité de voir à ce moment-là quels étaient tous les problèmes financiers qui se trouvaient pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune. Je constate que ce n'est pas encore à l'occasion de ce conseil ci. J'espère que ce sera au suivant, même si j'ai des doutes, que vous arriviez à le faire et que vous soyez d'ailleurs capable de nous donner une date exacte par rapport à cela et de déjà fixer, par exemple, la section réunie pour nous le présenter.

Mme. la Présidente :

Merci pour toutes vos questions.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

Je vais rebondir sur ce que monsieur El Khannouss vient de dire concernant les différents sites qui seraient, à ce stade, encore vide. Il faut savoir que pour les sites, notamment le restaurant au sein de la piscine, Louis Namèche est en-cours de sélection d'un candidat. Il y a des visites qui sont effectuées. Nous avons mandaté une agence immobilière pour la sélection des candidats, Immo Balcaen, idem pour le Sippelberg, idem pour les autres sites.

Concernant la procédure de sélection des candidats, notamment le candidat qui est question aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a un jury qui est composé et mandaté à questionner les candidats et à évaluer les candidatures de chaque candidat. Ce jury, composé de l'échevin Amet Gjanaj pour ce cas-ci en tout cas, moi-même et des personnes de mon administration. Nous sommes plusieurs personnes autour de la table à juger les candidatures et il y a eu un appel à candidature qui a été lancé en toute transparence et selon les règles d'application. A ce niveau-là, je n'ai pas à me sentir coupable de quoi que ce soit, vu que j'ai respecté toutes les règles.

Au niveau du vide locatif, en tout cas au niveau des locaux commerciaux, il faut savoir que c'est en cours et nous ne manquons pas à lancer des appels à ce niveau-là pour pouvoir trouver des occupants digne de ce nom. Si, monsieur Gjanaj veut se greffer, pour les questions qui ont été adressées, libre à vous de compléter ou pas. Mais, je crois que j'ai été assez complète à ce niveau-là. Merci.

Mme. la Présidente :

Moi, je veux, je veux juste quand même ajouter une chose c'est que je serai très heureuse de rejoindre, monsieur El Khannouss à l'inauguration de de ce restaurant Thaï.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame.

Mme. la Présidente :

Attendez, monsieur El Khannouss, parce qu'il y a encore une question, non répondue et l'échevine vient de s'en apercevoir. Elle va répondre.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

Pardon, monsieur De Block, oui, le loyer est indexé.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci. Madame la présidente, je retiens votre invitation à venir inaugurer le restaurant Thaï. Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. En plus, j'aime bien le Thaï, donc ça va, ça

tombe bien, je joins l'utile à l'agréable, en musique, en plus, c'est une musique Thaï, c'est encore mieux, parce que ça a adouci encore mieux les mœurs.

Ce que je voudrais dire, madame l'échevine, ce n'est pas vous que je cible à travers mes questions qui, parfois, évidemment, peuvent déranger certains. Mais je pense que ce vide locatif, c'est bien avant votre arrivée. Je peux vous dire que, pour certains endroits, ça dure de plus de cinq ans. Il n'y a aucune collectivité dans le Monde, je pense, qui va accepter qu'on ait un bien qui peut faire rentrer des moyens financiers à la collectivité, qui reste vide après autant d'années il y a un véritable problème de gestion de nos propriétés. Premier élément.

Deuxième élément, vous avez parlé de la plateforme ou de cette structure qui est mise en place pour évaluer les projets, la pertinence des projets. Vous avez parlé de la présence d'échevins, dont vous-même, je trouve que ça pose un véritable problème. Dans toutes les communes, vous avez parlé de l'échevin des Classes moyennes, qui a déjà défraies, la chronique dans d'autres dossiers, je pense que jamais dans le passé, les membres du collège, ayant été moi-même du développement économique, les échevins ne participent pas. Ce sont les techniciens, on doit faire confiance à notre administration qui sont censés, d'une manière objective, sur base de grille d'évaluation objective, désigner les personnes qui sont les mieux à même, qui ont un projet économiquement viable, qui peuvent occuper le projet. Ici mon intervention, évidemment, elle ne vise pas à créer une quelconque polémique, mais simplement pointer du doigt un fonctionnement.

Nous sommes aujourd'hui en avril 2024. Nous n'avons toujours pas de budget. La situation financière est catastrophique et cette énième preuve de mauvaise gestion montre la raison pour laquelle nous sommes en situation financière catastrophique. Merci pour votre écoute.

Mme. la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss. Je pense pouvoir conclure en disant que vous êtes le curry orange de ce conseil communal. Comme ça, on finit dans la gastronomie Thaï! Merci beaucoup pour votre créativité.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Ah une abstention de monsieur El Khannouss et une abstention de monsieur Eyllenbosch. Donc vous ne seriez pas là au restaurant. C'est bien dommage. Je le regrette déjà.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 30 votes positifs et 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 30 positieve stemmen en 2 onthoudingen.

20. Service Marchés Publics - « Achat et leasing des livres/manuels pour une durée de 12 mois (2024) » - Approbation des conditions et du mode de passation. Dienst Overheidsopdrachten - "Aankoop en leasing van boeken/handleidingen voor een periode van 12 maanden (2024)". - Goedkeuring van de voorwaarden en gunningsmethode.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

21. Communication - Image et Valorisation - Octroi de subsides pour un projet ponctuel à trois organismes. Communicatie - Imago en Valorisatie - Toekenning van subsidies voor een gericht project aan drie organismen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Merris.

M. Van Merris :

Oui, j'avais une question, un peu d'information. Je voulais voir un peu quelles étaient les critères qui sont d'application pour l'obtention des subsides en faveur de ce type de projet.

Mme. la Présidente :

Pour l'obtention de ce type de projet, évidemment, il faut que ça rentre dans le cadre du subside. C'est « image et valorisation de la commune ». C'est quelque chose qui peut aller vers l'extérieur rayonner, faire rayonner notre commune. En l'occurrence ce sont tous des projets qui vont faire en sorte que notre commune acquière une meilleure renommée. Vous savez que c'est un travail important pour moi aujourd'hui, depuis que j'ai été élue, et je pense que c'était le cas également de Françoise Schepmans pendant qu' elle était à ce poste. C'est important pour Molenbeek de pouvoir dorer ou redorer son image. Ça, c'est évidemment un critère important. Après, je dirais que le plus important, c'est de déposer un projet, un projet convaincant. Il se fait qu'ici les trois ont été dans cette capacité et ceci vous est proposé. Tous les projets ne sont pas toujours convaincants. Parfois, en rencontrant et en interrogeant, ce n'est pas très clair. Le bénéfice pour la commune n'est pas évident. C'est ce que je peux vous répondre à ce stade.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil est informé.

De Raad wordt geïnformeerd.

Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.

Danielle Evraud quitte la séance / verlaat de zitting.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.

Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.

22. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la transparence des asbl's parcommunales.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over transparantie van paracommunale VZW's.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

La transparence, c'est important pour le citoyen, pour le bon fonctionnement de nos services. Il y a une ordonnance qui existe, de 2017, qui dit que toutes les Asbl para communales et les institutions publiques sont obligés de publier un rapport de transparence. Qu'est-ce qu'ils doivent mettre dans ce rapport de transparence? Les rémunérations des administrateurs, les avantages éventuels, par exemple les voyages, mais aussi les marchés publics conclu. Vous comprenez l'importance de cela. C'était d'ailleurs je pense, une ordonnance qui a été prise suite au scandale dans certaines asbl à l'époque mais pour les marchés publics, c'est important. On se rappelle en décembre que, par exemple, le Logement Molenbeekois a dû licencier un responsable suite à un conflit d'intérêts lors d'une conclusion d'un marché public. Pourquoi ? Evidemment, les marchés publics sont censés d'aider le public, de gérer les moyens publics qui sont payés par le contribuable d'une façon efficace et transparente. Et si le Logement Molenbeekois aurait publié son rapport de transparence avec ce marché public, peut être certains membres du personnel ou des gens intéressés auraient pu déjà signaler certains problèmes.

J'ai cherché sur le site des asbl para communales molenbeekoises les rapports de transparence. Alors, si je dois donner des quotes, comme à l'école c'était un zéro sur dix sur toute la ligne. Aucune asbl que j'ai cherché, publie sur son site ce rapport de transparence. J'ai interpellé le responsable de Move, qui était d'avis que ce n'était pas une obligation légale pour Move parce qu'on ne payait pas les rémunérations aux administrateurs, et donc j'ai soumis la question à la tutelle. La tutelle a répondu, d'ailleurs et a répondu à Move, que Move est bien obligé par la loi de publier ce rapport de transparence. J'ai ensuite vérifié le site du Logement Molenbeekois. Encore une fois, rien. J'ai interpellé le Logement Molenbeekois qui m'ont répondu qu'ils publient ce rapport sur la banque des carrefours des entreprises. J'ai chipoté, j'ai cherché. Je peux vous dire que le citoyen qui va chercher tous ces documents-là, il est vraiment doué, et vraiment motivé. Mais la ministre, je pense la ministre ou la secrétaire, dans une question parlementaire, dit très clairement: il y a une circulaire qui dit que les sisp, les logements sociaux, sont obligés de publier ce rapport sur leur site. Je peux vous fournir les documents. La motion ici rappelle un peu le cadre légal. Les constats que je fais au niveau des rapports de transparence, pas très transparent, au niveau de la publicité. Et le premier article, je dis: ce n'est même pas un décide, c'est un rappel, parce qu'il y a plein de conseillers communaux qui siègent dans ces organismes et peut être ça ne doit même pas faire partie officiellement d'une motion, mais c'est un petit rappel nécessaire. Je pense que ces organismes, ces para communales, ces institutions publiques, sont censées de publier sur leur site ce rapport de transparence.

Ce qui est important et qu'à mon avis, on devait vraiment adopter ici, c'est qu'au lieu que le citoyen doit se taper les arcanes de cinq, six, sept, huit sites différents, je propose dans cette motion que, comme ça existe d'ailleurs pour une série de commune, que la commune, sur son site, il y a déjà un volet transparence, ou la commune publie son rapport de transparence comme il le faut, comme d'ailleurs le CPAS le fait. Mais sur ce volet, on pourrait reprendre: les rapports de transparence des asbl, para communales et du Logement Molenbeekois, c'est-à-dire les organismes qui dépendent de la commune. Ce n'est presque rien, comme travail extra. J'ai interpellé la secrétaire communale pour vraiment demander si

ça nécessiterait beaucoup de travail. Elle m'a répondu: si ce n'est pas à la commune de chercher, de courir derrière le document des ASBL, ce ne sera pas un surcharge de travail et on peut mentionner sur le site communal: le document n'a pas encore été envoyé ou ne nous est pas parvenu, par exemple, mais je pense que c'est important que le citoyen, a en un endroit d'une façon simple, efficace, accès à toutes ces données. Donc voilà, simple, to the point et avec relativement peu d'efforts je pense qu'on pourrait rendre accessible aux citoyens des informations importantes. J'ai vraiment cherché les asbl, sauf peut-être, Move qui a publié ce rapport sur la banque carrefour. J'ai cherché sur la banque carrefour les rapports de transparence éventuels de je pense, six ou sept autres para communales. J'ai trouvé le rapport annuel, sauf les volets de rapport de transparence. On ne peut même pas dire que ces ASBL, aujourd'hui, soumettent à la loi, à l'obligation légale de publier ces rapports quelque part, ce n'est pas sur leur site et j'ai vérifié, ce n'est pas non plus sur la banque carrefour des entreprises.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente, merci Dirk pour ton intervention. C'est un sujet important qui s'inscrit dans le champ de la bonne gouvernance et, singulièrement, de la transparence. Je t'avoue que je suis étonné que tu viennes avec cette question ici, au conseil communal, alors que vous avez des mandataires dans les ASBL que tu as cité, notamment le Logement Molenbeekois et Move. Au niveau de la transparence, moi, j'ai retrouvé les données dans la banque Carrefour des entreprises, à la fois pour Move et le Logement Molenbeekois. Pour ce qui est de Move, on publie le rapport. Le rapport 2022 a été publié sur le nouveau site de la commune. C'est le rapport principalement d'activité. Effectivement, tu fais appel à un arsenal juridique qui existe. Je ne comprends pas pourquoi tu déposes une motion. Pour moi, ça doit faire l'objet principalement d'une interpellation, car ici on est plutôt dans l'application d'une ordonnance. Tu rappelles une ordonnance et pas la création d'un nouveau dispositif ou autre. Je pense qu'on ne doit pas se substituer à la loi, il faut la respecter tout court. Et puis, moi, ce qui me dérange profondément dans ce que tu proposes, c'est que je pense qu'il faut garder l'esprit de la motion et ne pas proposer, à tort et à travers, des choses qui pourraient affaiblir la portée d'une motion. On a été constructif à plusieurs reprises, notamment sur la question du guichet anti-discrimination ou par rapport à des motions, des motions d'ordre symbolique, notamment quand on a dû défendre la Palestine, l'Ukraine ou d'autres massacres dans le monde. Et moi, je suis un peu embêté par ce que tu proposes. Merci.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, merci. Madame la présidente, je voudrais simplement rappeler qu'il existe dans la nouvelle loi communale également, une obligation de la part de des administrateurs qui sont présents dans les intercommunales bruxelloises de nous faire un rapport au conseil communal annuellement. Ça ne se fait pas non plus. Ça a déjà été rappelé à différents reprises, également déjà dans la législature précédente. Mais visiblement, le collège ne fait pas le nécessaire que pour obtenir ces rapports et les faire présenter par les conseillers communaux qui sont présents dans ces intercommunales, de venir faire ce rapport au conseil communal. Dont acte.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci, madame la présidente, oui, j'entends bien cette demande de transparence, mais il est quand même très difficile, aux yeux de la commune, d'aller imposer auprès des asbl de publier et de transmettre ces rapports manu militari. Après, c'est vrai que la commune pourrait peut-être faire un lien hypertexte vers le rapport publié sur leur site. Mais de là à demander à ce que la commune les publie les uns derrière les autres et d'abord les obtiennent, c'est la première chose à voir. Je pense que chaque ASBL est tenue de publier son rapport et sur son site et éventuellement sur la banque Carrefour, comme l'a fait effectivement Move. Mais c'est assez compliqué de demander encore cette charge en plus vers la commune alors qu'il va de soi que chaque ASBL a cette obligation et comme nous dites très bien, peut être Michel ici présent, que les administrateurs pourraient effectivement reprendre ce rôle, de rendre leur rapport devant le conseil communal. Merci.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je ne vais pas trop rentrer dans le détail. J'avoue que moi, je n'ai pas été vérifier tous les rapports dans la banque carrefour national, mais c'est juste que je me souviens, en 2018, quand on avait lu la déclaration politique générale de la majorité ici, une des priorités, c'était vraiment augmenter la transparence. Maintenant, j'entends bien, c'est compliqué, il faut faire des liens, c'est trop demander mais je pense que la transparence, à partir du moment qu'on veut l'obtenir il faut que ce soit pour que les informations soient rendues le plus facilement accessible à des citoyens. Oui ça prendra du temps si, à partir du moment la transparence est une priorité. Je pense que, en tout cas, les rappels ou la motion de Dirk, je pense qu'on peut le soutenir si la transparence est une priorité au sein de la commune, je soutiens ta motion Dirk.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. Gjanaj , Echevin :

Oui, en ce qui concerne cette transparence par rapport aux ASBL para communales, il y a un travail qui est fait, parce qu'il y a aussi l'ordonnance du 5 juillet 2018, qui a été modifiée et qui est d'application depuis 2023, et il y a un travail qui est en train d'être fait par les services juridiques et les différents services de la commune pour, justement, mettre à jour toutes les données qu'il est nécessaire de réclamer aux ASBL. Encore une fois, c'est une difficulté, bien sûr, de réclamer ou en tout cas de récolter tous ces documents, mais il est aussi très important de mettre à jour toutes les informations que les ASBL doivent fournir à la commune pour les Asbl communales, notamment avec la liste qui est sur le site de la région et, parallèlement, la région a également un contrôle qu'elle opère par rapport aux associations, aux ASBL para communales, avec des demandes claires qui sont faites pour tout ce qui concerne les marchés publics. Nous ne sommes pas seuls concernant cette nécessité de réclamer les documents nécessaires pour ces asbl, la région aussi opère des contrôles. Je veux dire, il y a aussi l'assurance que tout ce qui concerne les ASBL sont assurés par les divers organismes. Nous ne sommes, je pense, plus dans le cas de ce qui a déclenché toutes ces modifications là, mais

je pense que le travail qui est mené actuellement va donner des résultats qui ne peuvent pas, dont on ne peut pas aujourd'hui donner la date exacte de publication. Mais je pense qu'assez rapidement, nous allons avoir tous les documents en ligne, tous les documents qui sont nécessaires, qui sont compris dans les diverses ordonnances.

Mme. la Présidente :

Moi, je souhaiterais aussi répondre. Je trouve que le texte de l'interpellation ou de la motion, appelons-le comme on veut, témoigne d'une suspicion maximale vis-à-vis des responsables politiques. C'est le fait d'une famille politique qui n'a jamais pris ses responsabilités. Peut-être les prendra un jour, mais aujourd'hui, c'est quelque chose qui est assez déconnecté de la vie réelle. Pourquoi ? Moi, en tant que mandataire, je dois remplir des cadastres de mandats à n'en plus finir. J'ai des fardes, et des fardes de cadastres chez moi. Cadastres de mandats que je dois remplir dans le cadre de telle loi pour la cour des comptes, pour mon parti, pour la commune et vous vous prêchez la transparence et vous parlez comme ça d'un rapport de transparence, de quoi on parle? On parle de savoir combien chacun gagne, mais c'est déjà disponible, c'est déjà disponible. A la commune, c'est disponible pour chacun d'entre nous et pour tous les mandataires qui sont dans les ASBL dont on parle. C'est disponible en ligne, sur le site. Ici, il s'agirait de finalement essayer de pouvoir comparer ce que chacun de nous a déclaré avec ce que chacune des ASBL aurait déclaré, et de pouvoir être sûr qu'on peut rentrer non seulement par le biais des ASBL, mais aussi par le biais des personnes. Ok, franchement, c'est très noble, mais vous vous en faites une priorité.

Moi, je vais vous dire quelles sont mes priorités. Ma priorité, c'est le logement. Ma priorité, c'est la propreté. Ma priorité, c'est l'éducation bien sûr, si j'avais beaucoup de moyens, j'aimerais augmenter la transparence. Vous me dites: pas de problème! La secrétaire communale a dit que, de toute façon, s'il s'agissait juste de collecter, c'était facile. Aïmai, s'il s'agissait juste de collecter. Mais vous savez ce que c'est, s'il s'agissait juste de collecter, c'est courir après là-bas, courir après là-bas, courir après là-bas, rénover le site de celui-là, être sûr que vous êtes à jour sur le script bazar, machin, truc de celui-là. Dites: s'il s'agissait juste de collecter. Écoutez, franchement, suspicion maximale, usine à gaz. Vous voulez que tout soit priorité. Ça, c'est logique, c'est l'opposition, tout doit être prioritaire et en même temps, il faut faire un budget. Le problème, c'est que nous, on travaille sur la réalité. La réalité, c'est que nous, on n'a pas de fonctionnaires pour mettre à ça. Si moi, je vais maintenant au secrétariat communal et je dis à l'équipe de madame Vandeput, vous savez quoi, hier, on a voté que vous auriez dû travailler en plus, est-ce que vous allez être plus nombreux pour le faire? Non! Est-ce que vous allez gagner plus? Non! Est-ce que c'est utile? Écoutez, d'après le PTB et Ecolos, c'est très utile. Je vous le dis, je vous le dis, je ne pense vraiment pas qu'aujourd'hui ce soit une priorité et je crois que si c'est pour donner du travail à un fonctionnaire, en essayant d'aller absolument chercher partout ce qui existe déjà par ailleurs, simplement, effectivement, à certains moments, il faut chercher et, comme l'a très bien dit le chef de groupe du parti socialiste, monsieur Boufraquech, et je le remercie, que vous êtes une famille politique et vous, je vais dire le PTB comme Ecolo, vous êtes des familles politiques qui avez des représentants dans ces ASBL et vous pouvez tirer une sonnette d'alarmes dans ces ASBL et vous pouvez écrire à la tutelle en disant: écoutez, mon asbl ne respecte pas la loi. Vous pouvez faire tout ça, vous pouvez vous adresser à un ca et vous pouvez tirer la sonnette à la tutelle. Pourquoi est-ce que la commune devrait payer quelqu'un en plus pour faire ce travail? Franchement, je suis désolée, je ne peux pas vous suivre, je ne veux pas demander ça aux équipes et je pense que c'est de l'usine à gaz. Et je pense que c'est bien joli de dire un rapport transparence, il faut savoir de quoi on parle. On parle de données qui sont déjà accessibles simplement par un autre billet, c'est celui de chacun d'entre nous, chacun des mandataires.

Vous pouvez savoir, dès que vous voyez président du Logement Molenbeekois, vous voyez Redouan Asaadi. Avant vous voyez Mohamed Daif, vous tapez sur cumule ou sur le site de la commune, le nom de cette personne et vous savez exactement ce qu'il a comme

avantage et comme rémunération. Si vous, vous voulez passer votre temps à récupérer des informations de partout et vérifier, là, je dis: vous êtes dans une suspicion maximale, vous êtes en train de vous substituer à la loi, exactement comme l'a dit monsieur Gjanaj, là je pense que je suis désolée, je ne peux pas vous suivre, ce n'est pas une priorité.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Waouh, j'y ai presque cru. Il y a une question très simple: qu'il y a une obligation de transparence. Je pense que dans mon introduction et dans la motion je parle des marchés publics, parce que les rémunérations, ils sont déjà disponibles. C'est pour ça que je ne fais pas une priorité de ça. Je parle des marchés publics, des biens, des sous publics. Vous dites: elles sont déjà disponibles. Évidemment, vous créez un écran de fumée sur la rémunération, parce que vous ne voulez pas, apparemment, vous concentrer sur ce qui n'existe pas, c'est-à-dire des listes transparentes et publiées sur les marchés publics. Vous avez parlé dix minutes, vous n'avez pas pété un mot sur l'obligation légale de publier ces marchés publics. Pas un mot!

Moi, j'ai été plutôt étonné qu'une simple motion qui dit, qui souligne un souci, qu'il y a des ASBL para communales, qui ne publient pas, que le Logement Molenbeekois ne publie pas, je me dis: tiens ils vont dire: Dirk t'a été attentif, mais non, mais non, on attaque, on attaque le messenger. Je trouve que ça ne va vraiment pas.

La question est, est-ce que demander d'appliquer la loi maintenant équivaut à suspicion? C'est franchement fort, café, fort, café, désolé, désolé, je demande l'application de la loi et je demande au drame, aux catastrophes une petite facilité pour le citoyen que les rapports qui n'existent pas et qui sont d'ailleurs la responsabilité pas de l'administrateur X ou Y, du président où la personne déléguée par le conseil d'administration écran de fumée, tout le monde sur le même pied d'égalité il y a des responsabilités claires.

Mme. la Présidente :

Monsieur De Block, vous avez fini votre temps de parole.

M. De Block :

Il y a des responsabilités claires. J'aimerais bien savoir les documents en ligne de monsieur Gjanaj ils seront publiés ou parce que vous vous contredites. J'aimerais bien savoir où ils seront publiés.

Mme. la Présidente :

Bien écoutez, après tout ceci, puisque nous avons, vous maintenez une motion malgré nos arguments, je propose une interruption de séance pour qu'on puisse se concerter et examiner ce que nous allons faire.

Interruption de séance/Onderbreking van de zitting.

Mme. la Présidente :

On rouvre sur la question dernier tour de débat. On a une demande de prise de parole de monsieur Boufraquech.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente, on a un amendement à apporter au texte déposé par Dirk De Block. C'était un amendement proposé par la majorité PS MR Vooruit Open VLD. Avant de citer l'amendement, je voulais juste préciser à monsieur De Block que l'ensemble des marchés publics sont publiés sur le site de la BCE, les marchés publics relatifs au Logement Molenbeekois. Par rapport à l'amendement, nous proposons en considérant: nous faisons un rappel à l'ordonnance du quatorze décembre 2017 conjointe à la région de Bruxelles-Capitale et à la commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois. Nous reprenons l'article sept, paragraphe un. J'enverrai les informations à la secrétaire communale. Nous reprenons également l'article deux, paragraphe un, et nous supprimons le reste et on garde en décide l'article un modifié, qui est le suivant: nous demandons de rappeler aux ASBL communale et para communales l'obligation légale de publier ces éléments précisés par la loi. Voilà l'amendement qui est proposé par la majorité. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur De Block, et puis on va passer au vote. Allez-y!

M. De Block :

Encore une fois, le conseiller qui a ouvert les débats, qui a ouvert les débats en disant qu'il ne faut pas vider une motion de son sens, vient de vider une motion de son sens, c'est-à-dire la motion est devenue un rappel de la loi. Merci. Monsieur Boufraquech pour avoir porté la parole pour cette majorité audacieuse au niveau de la transparence, le progrès, franchement de plus en plus transparent, vers un futur radiant et transparent. Évidemment, la seule chose qui était nouvelle et qui était un petit plus, c'est de publier ces rapports de transparence sur le site communal, et votre amendement écrase cela. Je ne comprends pas, je ne comprends pas. Je n'ai toujours pas compris comment ça se fait que vous passez comme un petit détail, qu'une ordonnance de 2017, après six années, n'est toujours pas appliqué par les asbl para communales molenbeekoises. Et oui, le Logement molenbeekois publie sur la banque Carrefour, mais la circulaire dit: il faut le publier sur son site. Je vous ai dit ça dans le débat, juste avant. Toutes ces choses-là vous passez comme ça, comme si ça n'existait pas, comme ça n'a pas été dit.

Franchement, cette majorité ne veut pas faciliter la transparence et la vie à un citoyen qui veut s'informer. J'ai entendu: va chercher à la banque Carrefour, va chercher même pourquoi pas peut-être il y a un site qui centralise tous les marchés publics du Royaume. Je sais que ça existe, mais va les chercher là-bas, fais une formation de juriste, de comptable, et vous auriez peut-être une idée de la transparence de la commune. Moi, je propose que la proposition du PTB est beaucoup plus simple. Je maintiens la motion on reprend les huit documents qui devraient exister dans les asbl et le Logement, qui devrait, selon la loi, publier sur leur site. On demande de les inviter...

Mme la Présidente :

Merci monsieur le bloc, votre temps de parole est terminé et je propose qu'on passe au vote. Merci beaucoup. On va d'abord voter sur l'amendement comme il se doit et puis on votera sur la motion.

L'amendement déposé par Monsieur Boufraquech est adopté par 20 votes positifs, 3 votes négatifs et 6 abstentions.

Het amendement van de heer Boufraquech wordt aangenomen met 20 stemmen

voor, 3 tegen en 6 onthoudingen.

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 20 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 20 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

Madame la Présidente demande deux fois à Monsieur El Khannouss de rester dans le cadre de sa justification d'abstention. Monsieur El Khannouss répond que Madame la Présidente "voit des troubles partout et qu'elle doit aller voir un psychologue parce que ça devient relativement grave". Madame la Présidente fait remarquer à Monsieur El Khannouss qu'il s'agit d'insultes. Monsieur El Khannouss répond que Madame la Présidente insulte les conseillers, qu'elle a traité Monsieur De Block de fou et qu'elle fait ensuite la vierge effarouchée. Madame la Présidente retire la parole à Monsieur El Khannouss.

Mevrouw de Voorzitster verzoekt de heer El Khannouss tweemaal om zich te houden aan de motivering voor zijn onthouding. De heer El Khannouss antwoordt dat de Voorzitter "overal problemen ziet en dat zij maar eens naar een psycholoog moet gaan, want de zaken worden behoorlijk ernstig". De Voorzitster wijst de heer El Khannouss erop dat dit beledigingen zijn. De heer El Khannouss antwoordt dat de Voorzitster raadsleden beledigt, dat zij de heer De Block voor gek heeft uitgemaakt en dat zij vervolgens de lafaard uithangt. De Voorzitter onderbreekt de woorden van de heer El Khannouss.

Mohamed El Bouazzati entre en séance / treedt in zitting.

Mohammed EL BOUZIDI entre en séance / treedt in zitting.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss pour une justification d'abstention.

M. El Khannouss :

Les socialistes ont un vrai problème avec la transparence. Je vous rappelle qu'en début de séance, nous avons eu une question d'actualité où j'ai interrogé un échevin qui a été pointé du doigt dans un dossier qui a été blanchi. Mais j'ai rappelé la nécessité de transparence, Monsieur le président du Parti socialiste de Molenbeek, vous qui venez de défendre l'indéfendable en essayant de balayer d'un revers de la main l'ordonnance de 2017. La proposition qui est faite aujourd'hui, elle ne vise pas à demander aux responsables des ASBL d'introduire les rapports d'activité, elle demande d'appliquer la loi.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, s'il vous plaît, je vous propose de rester dans le cadre, d'une justification d'abstention.

M. El Khannouss :

Je vais y arriver si vous me laissez le temps.

Mme la Présidente :

Non, parce que là vous relancez, ce n'est pas une justification d'abstention.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, je ne relance pas le débat.

Mme la Présidente :

Respectez-moi comme présidente.

M. El Khannouss :

Je vous respecte et je vous demande de laisser les conseillers communaux s'exprimer. Je pense que le sujet est grave.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je vous rappelle à l'ordre et je vais vous retirer la parole, si vous continuez de vous écarter du sujet, c'est votre justification d'abstention ?

M. El Khannouss :

Je justifie mon attention parce que vous refusez la transparence. C'est une honte. Cette commune est minée par des problèmes de gouvernance et aujourd'hui, nous avons la possibilité de voter un texte dans lequel nous disons aux gestionnaires d'ASBL pour certaines qui défrayent la chronique, de respecter la loi de l'ordonnance de 2017. Et qu'est-ce que nous avons aujourd'hui? Une majorité qui refuse de pouvoir appliquer cette loi. Pour ces raisons-là, madame le professeur, vous voyez des troubles partout, vous devez aller voir un psychologue, je crois, parce que ça devient relativement grave. Vous avez traité mon collègue de fou tout-à-l'heure.

Mme la Présidente :

Stop, je demande que ce soit noté comme une insulte.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, vous insultez les conseillers communaux et ensuite vous venez faire la vierge effarouchée parce qu'on vous dit la vérité en face.

Mme la Présidente :

Je demande qu'on coupe le micro de Monsieur El Khannouss.

Je souhaite que soit mentionné que je l'ai rappelé à l'ordre deux fois, qu'ensuite effectivement, il m'a conseillé d'aller voir un psychologue parce que je suis présidente de séance et que je l'avais rappelé à l'ordre et ensuite, de quoi j'ai dû lui retirer la parole. Merci de le noter dans le PV. La parole est à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais justifier mon abstention par ma consternation complète du choix de cette majorité pour deux choses. Un, de la méthode: il y a un article deux et l'amendement n'est pas, on supprime l'article deux. Ce n'est pas ça du tout. Vous vous remplacez comme toujours les amendements et vous enlevez un débat clair aux conseillers. La seule chose qu'un conseiller de l'opposition peut faire, c'est-à-dire de faire une proposition, est qu'il y ait un vote et que cette proposition peut être rejetée, même ça, vous l'enlevez. Et puis, finalement, je

m'abstiens parce que c'est, je trouve, que c'est un cirque, vraiment un cirque. Comment on peut contourner, comment on peut même attaquer pendant l'interruption on me traite de fou, la présidente me traite de fou. Je n'accepte pas ça, je, je n'accepte pas cela.

M. El Khannouss :

Je suis témoin.

M. De Block :

Quelque chose qui est quelque chose qui devrait, qui va tout à fait dans la logique de ce qui est obligation légale, on demande un certain renforcement, on tourne autour du pot, on attaque, on insinue, franchement le débat est en dessous de tout. Et pour montrer que le PTB reste constructif, je veux faire le boulot pour vous, je veux faire le boulot pour vous chaque année, je veux faire en sorte que le rapport transparence de toutes ces asbl et du Logement molenbeekoï, les citoyens pourraient le trouver sur le site du PTB. Si vous refusez que ce site soit le site de Molenbeek, comme ça devrait être dans cette proposition, vous pouvez le trouver sur le site du PTB, au moins, c'est clair, qui facilite la transparence ici.

M. Eylenbosch :

Moi, je justifie mon abstention par quelque chose de simple. C'est devenu un sport national. À chaque fois qu'il y a une motion qui est présentée, la majorité ou un groupe décide de changer l'idée de la motion. Je crois que quand on a une motion qui est présentée au conseil communal, il est important que cette motion puisse aller face à un vote tel qu'elle a été présentée, c'est pour ou c'est contre. Mais il faut accepter que ce genre de choses se passent et il ne faut pas systématiquement changer la nature de la motion quand vous la mettez au vote. Si vous voulez faire ça, sortez une deuxième motion et votez les deux, mais évitez de faire toujours cette modification de texte, parce que ça n'amène à rien et ça ne fait que créer des problèmes, aussi de la frustration auprès des personnes, d'abord qui présente la motion, mais également auprès des personnes qui nous regardent et qui se disent: de quoi est-ce qu'ils discutent? Finalement, c'est quand même toujours la même chose. Ils changent tout et ils ont envie de faire comme ils ont envie de faire. Ce n'est pas comme ça que ça doit se faire. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Sumlu, allez-y.

M. Sumlu :

Je ne comprends pas pourquoi cette demande, entre guillemets, de transparence, ça prend autant de place, parce qu'au final, si ces rapports existent, il y a ici, la seule demande était simplement que ces rapports-là soient le plus facilement accessibles aux citoyens. Moi, j'entends ça, le fait de faire autant de débats. Je trouve que, comme si ces rapports n'existeront plus, ou bien on voudra que ce soit le plus difficilement accessible. Franchement, je pense que c'est une des bases de la transparence: accessibilité à l'information et je comprends bien que dans la demande de Dirk. Par contre, je ne suis pas d'accord que par forcément, que ça doit être disponible que sur le site d'un Parti politique, mais je pense que la commune pourrait faciliter accès à l'information pour ces citoyens qui le cherche.

M. Ben Salah :

Un peu comme mes collègues, l'art et la manière de pouvoir dénaturer une motion est pour moi cette problématique. Durant toute cette législature, on a, on a eu ce type de problème

de manière répétitive. Et ma deuxième raison, c'est le message donné au citoyen. Je me dis que si je suivais cette séance chez-moi ou que si j'étais je faisais en partie du public, je ne comprendrais pas qu'une majorité refuse de mettre en avant cette transparence. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss souhaite justifier son abstention sur le texte amendé.

M. El Khannouss :

Dès que j'ai la parole, on va essayer de le faire calmement, sans agressivité, sans insulte, sans éclat de voix. On va essayer de vous dire que, malheureusement, nous, en tant que conseillers communaux, nous sommes évidemment. Vous avez remarqué que j'utilise une voix très douce, c'est pour calmer les esprits. Nous sommes évidemment déçus que la majorité PS MR refuse la transparence. Je pense, pense que les Molenbeekois qui nous suivent, qui, tous les jours, découvrent dans la presse qu'il y a un problème grave, de gestion de la commune, se rendent compte qu'il y a une volonté délibérée de la part du collège de ne pas jouer la carte de la transparence. Dans la déclaration de politique communale, vous aviez décidé de proposer la mise en place, entre autres, d'un bureau de vigilance, qu'on n'a jamais vu venir, ainsi que l'application d'un certain nombre de mesures. Au contraire, cette majorité qui est en place depuis 2018 n'a fait que régresser, et cette régression a amené à des problèmes graves de gouvernance et même, je le dirais avec force, à la faillite de la commune. Merci de votre écoute.

M. De Block :

Je m'abstiens parce qu'il y a un scandale de discussion ici, que, finalement, la majorité a supprimé de la motion proposée par le PTB, les faits je vais les citer, les faits pour savoir en quoi cette motion, qui est votée par la majorité, cache la vérité. Elle veut cacher, et elle a supprimé la réalité, la vérité, que les rapports de transparence n'étaient pas publiés par les ASBL para communale sur leur site, comme le demande la loi. Elle a caché que le rapport de transparence du logement mon bec n'a pas été publié sur son site, comme le demande la circulaire. Elle a caché le fait que les pouvoirs locaux, pas Dirk De Block du PTB, le pouvoir, les pouvoirs locaux, ont envoyé un mail pour communiquer et que ça devrait être ainsi. Et elle a caché aussi quand il y a des communes qui le font déjà, même des communes avec le PS au pouvoir, même les communes avec le MR au pouvoir. Ici à Molenbeek, avec une majorité PS MR, vous refusez tout simplement de donner un petit, une petite facilité au citoyen pour retrouver tous ces rapports au lieu d'aller sur neuf sites différents sur un endroit. C'est une triste majorité !

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

M. Bijmens :

Als NV-A zijn we voor meer transparantie in Molenbeek en Brussel. We gaan dus niet tegen een motie voor meer transparantie, maar we gaan ook niet stemmen voor een uitgeholde motie. Er moet een rapport op de website, het is de wet en dat moet gepubliceerd worden.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente, je voudrais simplement vous rappeler que ce que vous dites et le texte que vous avez maintenant voté vous met dans l'obligation de publier, parce que c'est ce que dit l'ordonnance et la loi. Vous devez publier. Maintenant, on peut discuter de

tout ce que vous voulez, mais vous l'avez voté. Vous devez publier tous les documents qui concernent les para communales, et cela sur le site de la commune, et vous devez les publier également sur les sites des différentes ASBL qui existent et qui sont au paracommunales, et ça, c'est une obligation légale. Vous n'avez fait que vous forcer à appliquer la loi. Merci.

M. Vancauwenberge :

Oui, au début de cette législature, je me rappelle que, avec cette majorité, on allait voir une transparence comme on n'avait jamais vue en Belgique ou dans le monde. Et aujourd'hui, j'entends que la transparence, ce n'est pas une priorité. Je suis un peu étonné et je me demande ce que vous cachez.

23. Secrétariat communal - Motion déposée par le groupe MR visant à pallier les problèmes de nuisances éthiques et environnementales générées par l'affichage électoral. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de MR-Fractie om de ethische en milieuoverlast van verkiezingsposters aan te pakken. (Aanvullend)

Mme le Présidente :

Monsieur Milis demande une interruption de séance, avant de parler de sa motion.

*La séance est interrompue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

M. Milis :

Chers collègues, après une longue discussion, une longue période, effectivement, de suspension de séance, nous acceptons de la reporter d'un mois cette motion pour pouvoir la discuter à tête reposée. Mais je vous promets que dans un mois, elle sera sur la table et, effectivement, elle devra être votée. On propose, pour pouvoir faire avancer le reste de la séance. Nous nous acceptons de la reporter de, comme un accord au sein de la majorité, d'un mois.

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Barret, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative au soutien aux travailleuses domestiques sans papiers - Report du 20/03/2024. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Barret, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over steun voor huishoudelijk personeel zonder papieren - Uitstel van 20/03/2024. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Barret.

Monsieur El Khannouss demande la parole, je vérifie dans le règlement si je peux la lui donner. Malheureusement, je ne parviens pas à lire le règlement car un des conseillers m'en empêche. Laissez-moi regarder le règlement. Je rappelle à l'ordre une énième fois Monsieur El Khannouss qui essaye de parler alors que je ne lui ai pas donné la parole. Je ne vois pas vraiment à quoi est-ce qu'on peut se raccrocher, puisqu'ici on est dans l'ordre du jour. Il y a eu une interruption de séance. Monsieur Milis a expliqué clairement les choses, une

motion d'ordre ça n'existe pas dans notre règlement d'ordre intérieur. Et je vais passer la parole à madame Barret.

Je rappelle, monsieur El Khannouss qui n'a pas la parole. Monsieur El Khannouss, vous n'avez pas la parole. Après le rappel à l'ordre je voudrais: je vais, je vais devoir vous expulser de la salle.

M. El Khannouss :

Faites appel à l'armée, tant que vous y êtes.

Mme la Présidente :

L'armée, ça ce n'est pas ma proposition, l'armée ce n'est pas ma proposition. Les expulsions, c'est vous qui en parlez. Moi, je n'en parle pas non plus. Est-ce qu'on peut donner la parole à madame Barret, s'il vous plaît?

Mme Barret :

C'est une interpellation qui était prévue pour le mois dernier et le mois de mars. En cette semaine, donc c'était la semaine, la veille de la lutte contre le racisme, je souhaite attirer votre attention sur des personnes particulièrement vulnérables et en même temps essentielles: aides ménagères, nounous, aides-soignantes. Ces femmes sont, sans exception, à l'intersection de nos discriminations: race, genre, validité, âge, classes. Elles sont des milliers de travailleuses sans papier, déjà actif sur le territoire belge de manière non déclarée, parfois depuis de nombreuses années. Elles ont des familles, une vie sociale, leurs enfants sont scolarisés. Ces femmes se trouvent souvent être la seule source de subsistance familiale, sans sécurité, sans soins de santé, dans une angoisse constante du moindre couac de la vie quotidienne et des difficultés et d'échapper au marché de sommeil, elles doivent naviguer en aux troubles pour trouver des issues administratives. En l'absence de titre de séjour légal, les travailleuses sans papiers doivent se débrouiller comme elles peuvent, même dans des secteurs essentiels au bien-être de la population, pourtant confrontée à une pénurie de main-d'œuvre disponible, ces travailleuses sont exposées à des conditions de travail inacceptables: salaires, horaires, matériels sont particulièrement vulnérables face aux multiples violences économiques, sexuelles, psychologiques, physiques, infligées par des employeurs peu scrupuleux face auxquels elles n'ont aucun recours et n'ont accès à aucune formation professionnelle pour exercer au mieux leur travail. Cette situation, en plus de bafouer les droits fondamentaux des travailleuses sans papier alimente le dumping social, avec des effets désastreux sur l'ensemble des travailleurs travailleuses et sur l'économie, fraude fiscale sociale, concurrence déloyale. Au-delà des syndicats, les partenaires sociaux se disent également favorables à régulariser le travail de ces personnes particulièrement vulnérables. Ces discriminations sont elles-mêmes bloquées à l'intersection de nos institutions, de nos politiques. Elles forment une violence systémique pour laquelle imaginer une porte de secours donne le tournis, même quand on tente de leur venir en aide. Au-delà des syndicats, les partenaires sociaux se disent également favorables à régulariser le travail de ces personnes particulièrement vulnérables, malgré les efforts du cpas: limiter dans le temps et le financement, comment notre commune pourrait donner aux travailleuses domestiques sans papiers une lueur d'espoir au-delà du soutien des syndicats et des partenaires sociaux, au-delà des compétences régionales et fédérales sur l'emploi sur le territoire de notre commune, Molenbeek, quels sont et seraient les recours pour venir en aide à ces femmes? Je vous remercie par avance.

Mme la Présidente :

Merci pour votre interpellation. Celle-ci aborde, je pense que vous serez d'accord avec moi, une question qui dépasse très largement les compétences communales. On est vraiment, on est vraiment dans le domaine du fédéral en particulier, et puis, de manière générale, de la solidarité et aussi de la Région et de ses compétences. Je pense que vous savez aussi, comme moi, combien notre commune est une commune solidaire. On a eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises. Nous accueillons sur notre territoire un certain nombre d'occupations précaires composées de sans-papiers, et tout à l'heure on parlait même de trans migrants. Je vous rappelle aussi, même si je pense que la plupart des conseillers le savent, que la solidarité intrafamiliale fonctionne plein pot ici sur le territoire et prend en charge chaque jour de nombreuses hommes et femmes en situation de précarité par faute de titre de séjour.

Vous avez raison, les femmes vivent déjà des vulnérabilités pour le fait d'être simplement femmes. Et à cela s'ajoute comme l'indique parfaitement la ligue des travailleuses domestiques dans son manifeste de 2019, que l'exploitation dans le secteur des aides à domicile et du nettoyage dans le secteur privé est un véritable fléau. Ce que ce rapport montre, c'est l'intensité des malheurs de ces femmes et le nombre impressionnant. Ce sont des choses qu'on n'a pas l'habitude de traiter, qu'on ne voit pas. Mais ces femmes, basiquement, doivent être taillables et corvéables à merci. Elles doivent être disponibles non-stop. Elles doivent être disponibles pour aller garder les enfants des autres, faire des heures supplémentaires sans être payées quand la maladie survient, à ne pas avoir de salaire garanti, ni d'assurance maladie. Et pourtant, ces femmes, et c'est évident, il n'y a pas besoin de faire un dessin, contribuent à l'économie de la société et sont aussi, en plus, souvent, les piliers de familles restées au pays. Vous l'aurez compris, à titre personnel, je suis en soutien de cette lutte essentielle. Je suis favorable également à l'application de la convention internationale C189, ratifiée par la Belgique en 2015, contre l'exploitation des travailleuses domestiques. Je suis tout à fait favorable aux revendications de la ligue qui doivent permettre, à ces travailleuses, de porter plainte en cas d'abus, de bénéficier d'un salaire minimum, de bénéficier des congés payés.

A l'échelle de notre commune, que pouvons-nous faire? Nous pouvons marquer notre solidarité avec les moyens limités que sont les nôtres, tant politiquement que financièrement. Et je fais un insert sur ce qui est possible légalement aujourd'hui. Je pense que certaines formations politiques, parfois, l'oublie malheureusement, je ne parle pas de la vôtre. Aujourd'hui, dans le cadre actuel, je parlerai du CPAS. Le CPAS, c'est notre institution de sécurité sociale, et ces missions et publics cibles sont définis strictement par la loi et dans les publics, il y a deux types de publics qui sont définis: ceux qui sont illégaux sur le territoire belge à la suite d'une décision de refus des autorités, et ceux qui ont décidé de ne pas introduire de procédure d'asile. En matière de personnes qui ne disposent pas d'un titre de séjour et qui sont en séjour illégal, le CPAS n'a que peu de marge de manœuvre. En vérité, le CPAS est chargé d'assurer le sol droit comme ces personnes sur le territoire. C'est l'aide médicale urgente, et encore avec des conditions strictes. Le CPAS ne peut fournir d'aide complémentaire, sauf à charge des fonds propres, c'est-à-dire de la commune. Et de plus, il y a toujours le risque, à un moment donné, qu'on puisse avoir une détérioration même de la situation de séjour. Évidemment, les autorités du CPAS savent très bien et reconnaissent que la situation de l'illégalité constitue le principal frein à ce que les femmes puissent entreprendre et puissent sortir de leur situation de précarité. Et les mêmes m'écrivent pour vous répondre que la situation systémique des femmes illégales mises en évidence, touche également les hommes en séjour illégal et qui doivent également développer des stratégies de survie et sont confrontés à des discriminations cumulées.

Mais pour clôturer, ce que les autorités du CPAS m'ont proposé de vous répondre, c'est que si le CPAS peut difficilement aider financièrement ces femmes, il assure cependant sa

mission essentielle de prodiguer des informations et conseils sur tous les droits existants. Entre autres, les assistants sociaux et assistantes sociales de la cellule aide médicale urgente sont particulièrement vigilants à orienter les femmes qui seraient victimes de discrimination vers des structures adaptées, et on pense ici aussi à celles qui concernent des violences, du racisme ou des structures qui peuvent aider au soutien à la parentalité.

Je finis avec la réponse plus centrée sur l'institution sociale que constitue notre CPAS. Je reviens sur la réponse que j'avais décidée, moi, de vous formuler, c'est que, dans les choses que nous pouvons faire au niveau de la commune, que pouvons-nous faire en dehors du CPAS? Que pouvons-nous faire au niveau communal? Nous nous devons de mettre en lumière cette situation inhumaine que vivent ces travailleuses dont on est tout à fait certain qu'un nombre important vit sur ce territoire, et par exemple, en accueillant des expositions photographiques. On pense notamment à l'exposition photographique initiées par le mot le MOC, intitulé avec une certaine ironie son exposition, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la voir, nos toilettes propres, nos propres papiers. C'est assez bien trouvé pour imager la difficulté que vivent ces travailleuses précaires domestiques, en accueillant aussi la ligue des travailleuses domestiques afin de sensibiliser, à travers notre commune, cette cause juste.

Madame la conseillère, pour terminer, vous pouvez compter sur ma détermination, ainsi que sur celle de ma collègue Houria, qui est l'échevine en charge de l'égalité homme-femme, pour que Molenbeek continue à être une commune solidaire et hospitalière envers tous ceux et toutes celles qui, malgré leur travail et leur volonté de trouver leur place au sein de notre société, ne bénéficient pas des droits fondamentaux garantis par notre constitution et par les conventions et traités que notre pays a signés à l'échelle internationale. Je vous remercie, je vous en prie, à vous le dernier mot sur ce thème.

Mme Barret :

Je n'aurai pas grand-chose à rajouter, mais à part vous remercier, et puis, effectivement, appuyer sur la question aussi du sans-abrisme et dire que la cellule qui a été mise en place est effectivement opérationnelle et que les gens se démènent pour trouver des solutions. Merci, merci, merci beaucoup.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiriro, Conseillère communale PS-Vooruit, relative au calvaire imposé à la population congolaise. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevr. Kalimbiriro, Gemeenteraadslid PS-Vooruit over de beproeving van het Congoles volk. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Je pense que vous êtes au courant, ou vous l'avez déjà lue, ma motion, mais moi, je pense, j'ai l'intention de faire une, une motion plus grande pour mieux expliquer la situation, parce qu'ici c'est vraiment un peu. Je vous propose de déposer une motion le mois prochain.

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative aux équipements ludiques et sportifs au Parc Ouest.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Bijmens, Gemeenteraadslid N-VA, over Speel- en sporttoestellen Park West.**

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan Mijnheer Bijmens.

M. Bijmens :

Het is een goede zaak dat het braakliggende terrein van de NMBS aan de Alphonse Vandennepeereboomstraat een tijdelijke invulling heeft in afwachting van een permanente inrichting. Momenteel wordt het terrein beheert door Leefmilieu Brussel in samenwerking met vzw Toestand. Samen met vrijwilligers is er al veel gebeurd. Maar ik stel me vragen bij de veiligheid. Er zijn verschillende speeltuigen en sporttoestellen op het terrein. Sommige zijn donaties en andere zijn door vrijwilligers in elkaar gezet. Meest opvallende is een boot die op het terrein staat en waar een glijbaan op is gemonteerd. Volgens het KB van 28 maart 2001 gelden voor alle uitbaters van speelterreinen voor collectiefgebruik, zowel tijdelijke als permanente speelterreinen, onder andere de volgende regels:• De uitbating wordt toegestaan indien het speelterrein voldoet aan de algemene veiligheidsverplichting na een risicoanalyse die ter beschikking wordt gesteld alsook te deelnemen preventiemaatregelen.• Inspectie- en onderhoudsschema (regelmatig nazicht, onderhoud en periodieke controles)alsook de opvolging.• Waarschuwingen en opschriften in de talen van het taalgebied.• Een duidelijk opschrift met de identificatie en het adres van de uitbater.• Elk toestel op het terrein dient voorzien te zijn van een alfanumerieke identificatie die uniek is per toestel en terrein. De toestand van het terrein alsook de aanwezige toestellen stellen mij niet gerust dat de uitbater, in dit geval vzw Toestand en Leefmilieu Brussel, in orde is om dit terrein veilig open te stellen voor het publiek. Graag zou ik horen van het college of men dit opvolgt en ingeval blijkt dat men niet in orde is, dat men ingrijpt. Dit kan door bepaalde delen van het terrein die niet veilig zijn af te sluiten in afwachting van een aanpak. En dat de toestellen die niet in orde zijn, in orde gesteld worden of verwijderd worden. Dit is niet bedoeld als slag in het gezicht van de vele vrijwilligers en de uitbating. Dit is om de veiligheid van de kinderen te garanderen. De regels gelden voor iedereen en die regels zijn er meteen reden. Hoe sneller dit gebeurt, hoe beter, zodat het terrein in orde is voor de zomervakantie. Want het zou erg zijn dat er iets voorvalt en dat het hele terrein dicht moet.

Mme la Présidente :

Merci, Madame Raiss.

Mevr. de Schepen Raiss :

Dit is site wordt momenteel effectief beheerd door Brussel. Leefmilieu deed en tijdelijk gebruik heeft gegeven aan toestand. Het is belangrijk om te benadrukken dat de gemeente het niet rechtstreeks betrokken is bij het beheer van deze locatie. Als gemeente hebben we echter wel actie ondernomen naar aanleiding van de bezorgdheden die zijn geuit over de speeltijden op deze locatie. We hebben een brief gestuurd naar Brussel leefmilieu om deze bezorgdheden aan te kaarten en om te vragen om de speeltuigen te controleren op veiligheid ontvangen met u delen en nu een kopie van het antwoord bezorgen zodra we dit ontvangen hebben.

M. Bijmens :

Bedankt voor uw antwoord!

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative aux jeunes de quartier Peterbos.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Bijmens, Gemeenteraadslid N-VA, over Jongeren Peterboswijk.**

Mme la Présidente :

Mijnheer Bijmens.

M. Bijmens :

De politiezone Zuid heeft sinds enkele incidenten in de Peterboswijk de afgelopen maandenverhoogd toezicht in de wijk en heeft daar ook al enkele acties gehouden. Ik krijg melding van enkele inwoners van de wijk rond de Korenbeekstraat, dat de Anderlechtse jongeren nu daar rondhangen. Vooral aan de noordelijke ingang van het Scheutbosspark in de Gelukkige Grijshheidstraat. Dit is een vrij afgeleden straat en er wordt daar nu veel drugs verkochten gebruikt, vooral cannabis. Kan de burgemeester aan onze politiezone vragen om hier gepast in te grijpen? Dit kan misschien in samenwerking met de politiezone Zuid. Het is immers gekend dat als men maatregelen in de Peterboswijk stelt, dat de jongeren steeds hun weg naar Molenbeek vinden, dus dit had al snel in de kiem gesmoord kunnen worden indien onze politiezone op de hoogte was.

Mme la Présidente :

In feite hebben we ook soortgelijke informaties ontvangen, ook van andere locaties. Natuurlijk zijn ze zo snel mogelijk doorgegeven aan de verantwoordelijke van onze politiezone. Zo kunnen ze de realiteit van deze informaties verifiëren en de nodige onderzoeken instellen. Dit is momenteel het geval. Daarom zult u er begrip voor hebben. Dat is niet verder op dit onderwerp. Bovendien meen ik niet dat u wanneer over dit soort informatie beschikt tot een gemeenteraad hoeft te wachten on ons te informeren. Het is belangrijk in deze zaken, het is een kwestie van prioriteit geven en dus zo snel mogelijk en zo goed mogelijk, zodat we de nodige controles kunnen uitvoeren. Tot slot, zoals ik tijdens onze laatste gemeenteraad al aangaf zou het goed zijn om dit soorten vragen voor te leggen aan de politie raad waar onze korpschef deel van uit maakt. Ik dank u.

M. Bijmens :

Heeft het woord. Ja, ik heb de Mensen die mij dit melden ook aangeraden om De politie te contacteren. Tot hadden ze in vele gevallen aangedaan, Maar ik zit niet In de politieraad, dus Ik kan daar ook geen vragen stellen. Dus daar wordt ook naar informatie naar hier gekomen. De politie is de Mensen op de hoogte, maar ze waren toch bezorgd en dat zij. Niet de indruk hadden dat er iets veranderde aan de situatie dat de jongeren daar bleven van daarmee tot 2/3 plaatsen van gemaakt hebt.

Mme la Présidente :

U bent niet in de politieraad, maar uw fractie wel.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative au projet Lion City.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over Lion City project.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. De Block.

M. De Block :

Oui, je vais être bref, mais il y a deux choses que je voudrais, deux questions, que je voulais poser. La première chose est que, il y a plusieurs personnes qui m'ont interpellé concernant le site, Lion City, et leur tentative d'y avoir accès, d'y trouver un local pour leur asbl, pour leur initiative. Ils ont constaté que les prix, d'abord la procédure n'est pas très claire. Les prix demandés sont très chers et on se demande comment ça se fait que, finalement, un terrain qui est énorme, 44.000 m², qui est propriété publique, je pense, Citydev, propriété publique de la région, sur le site, sur le territoire de Molenbeek, n'accorde pas plus de facilités aux ASBL locales pour pouvoir développer des initiatives, des projets, des activités. Ma question par rapport à cela, c'est est-ce que la commune est impliquée dans le choix et dans le cahier de charge, de comment on décide finalement les candidats des associations qui font une demande sur ce site? Il y a une sprl, je pense, Entrakt, qui gère ce site. Est-ce que la commune est impliquée, est-ce que la commune peut proposer des choses? Est-ce qu'on est partie concernée? La deuxième question qui est en lien, c'est qu'il y a plus que trois années, le PTB avait proposé et finalement, je pense, que la notion était approuvée par le conseil communal sur ce site, pour éviter qu'on arrive dans une situation de fait accompli, on a demandé qu'un processus participatif qui se développe pour impliquer les riverains, les associations sur le futur de ce site et aussi pour leur demander quels sont les besoins, que leurs besoins, pour y développer de nouveau cette motion approuvée, on nous a promis qu'il y aura une implication des associations, qu'on allait en tenir compte, dans la motion, on avait dit aussi qu'il y aurait une section réunie impliquant, expliquant la situation de fait ou les projets de ce site. Entre-temps, on est trois années, quatre années plus tard. Où ça en est? Est-ce que la commune a son mot à dire? Est-ce que le conseil communal est impliqué, peut être impliqué ou est-ce qu'on va constater le fait accompli? De nouveau, je lis sur le site Perspective.brussels: que sur ce site il y a un site public, il y aura seulement 15 % de logements sociaux qui seront envisagés, alors que je crois que sur le site public, qui sont propriétés du public, on doit en profiter pour construire beaucoup plus. On peut, soyons clairs, la Slrb a très difficile à trouver, des lieux pour construire. Il y a un lieu, et j'ai cru comprendre, et ça me rappelle une phrase que j'ai entendue aussi avant, qu'il y a déjà trop logement social dans ce quartier, alors qu'il y a, je pense, plus que 10.000 familles molenbeekoises qui sont les attentes pour un logement social à mon Molenbeek. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci de ramener ce sujet important pour la commune. C'est Mme Raiss qui va répondre.

Mme l'échevine Raiss :

Merci pour votre question. Monsieur De Block, à sa demande, l'administration communale fait partie du comité de sélection pour désigner le gestionnaire d'occupation temporaire et fait partie du comité de pilotage. Ce rôle n'est cependant que consultatif. Lors du choix du gestionnaire, l'Administration et le collège avait décidé de soutenir un autre candidat que celui-ci, en fin de conte retenu par Citydev. Nous l'avons regretté. La proposition de l'autre candidat semble d'être de meilleure qualité et plus ouverte au quartier, aux acteurs

molenbeekois, nous avons également eu des échos du manque de transparence des règles et tarifs d'Entakt auprès des associations en recherche d'espaces, nous avons à de très nombreuses reprises fait part à Citydev et Entrakt de ces éléments et des problèmes que cela pourrait engendrer. L'administration l'a fait à maintes reprises lors des comités de pilotage et j'ai moi-même organisé, dès ma prise de fonction, une première réunion avec Entrakt et Citydev pour discuter de cela. C'était une réunion assez houleuses parce qu'on n'était clairement pas d'accord et, au niveau de la transparence, j'ai eu du mal pour recevoir la liste des partenaires qui avaient déjà signé. Cette région a duré plus de deux heures et, au final, on a eu quand même droit un droit de regard au niveau de cette liste. Mais je peux vous dire que la réunion était très compliquée et on nous rappelait assez souvent que notre rôle était purement consultatif. De nombreuses fois, Citydev et Entrakt nous ont également promis d'améliorer cette transparence, que ce soit envers la commune et envers les associations. Nous avons clairement encore eu très peu de retours, même s'il existe maintenant un plan de zonage plus clair pour définir les différents espaces et tarifs sur le site, parce que, pardon, pardon, je ralentis la cadence, pardon, même s'il existe maintenant un plan de zonage. Ça a été ça, c'est à ma demande et pour définir les différents espaces, et tarifs sur le site et nous avons reçu la liste des associations. Comme je l'ai déjà dit, plusieurs associations ont pu profiter d'un tarif social 1,75 euros le mètre carré prévu par la candidature d'Entrakt mais sans les critères liés à celui-ci, que nous avons longuement demandé.

La commune n'a pas la mission d'organiser elle-même la participation autour du projet, mais il est faux de dire que rien n'a été fait. Une mission de participation lancée par Citydev et animée par Citytools a eu lieu. La commune a eu plusieurs contacts avec Citytools pour rencontrer des acteurs du quartier. La commune a pu transmettre ces contacts et Citytools en a rencontré une majorité, je cite: Move Hub, Ecole 9, Samen voor Morgen, Constat Logement molenbeekois, etc. A la demande de la commune, Citydev et Citytools sont venus présenter le projet lors de l'assemblée générale du contrat de quartier autour du parc de l'ouest le 26 mai 2021. Une AG ouvert à tous. Deux autres rencontres publiques ont été organisés par Citytools, le 24 juin 2021 et le 31 mars 2022 sur le site. Concernant la question on parle de 85 % d'acquisitions à quel prix, ce seront les grilles tarifaires de Citydev. Est-ce que le collège va respecter ces décisions du conseil de 2022? La commune a été invitée au comité d'avis pour désigner le bureau d'études et le promoteur pour le développement du site. Nous avons insisté sur le lien avec le quartier et les spécificités molenbeekoises du projet, à respecter, une nouvelle mission de participation est prévue par le cahier de charge de Citydev, le CSC demande des personnes qualifiées en processus de consultation participative parfaitement bilingues et qui peuvent démontrer avec succès au moins deux processus de consultation similaires.

M. De Block :

Merci pour les réponses. Je suis vraiment très intéressé de recevoir les informations que vous avez reçues au niveau d'Entrakt, c'est-à-dire la liste des associations, la réflexion sur les plans de zonage, les différents tarifs, le tarif social, et vous n'avez pas reçu les critères, si j'ai bien compris, ça fait partie du manque de transparence. Sur le processus participatif, est-ce que vous pouvez communiquer? Parce que les AG, par exemple, vous dites: elles sont ouvertes à tous. Il faut évidemment être au courant de cela. Malheureusement, le conseil communal n'est pas tenu au courant quand ce genre de choses a lieu. Je suis vraiment très intéressé de pouvoir recevoir les plans ou le résultat de ce processus participatif et combien de gens ont été impliqués. Ça m'intéresse je ne sais pas si vous avez une réponse précise à cela. Finalement, quelle est l'avis de la commune sur les 15 % social, 85 % acquisitif? Est-ce que, selon vous, ça suffit? Ou est-ce que la commune veut se battre pour pouvoir augmenter les 15 % à 20 ou 25 %? Ce que, finalement, le logement, on en a vraiment besoin. C'est une question précise. Et finalement, est-ce que la section réunie qui était promise, est-ce qu'elle peut avoir lieu? Parce que maintenant, vous avez fait en vitesse mitrailleuse, des réponses. Merci pour les réponses, mais c'est quand même un des lieux où la commune a une main, qui

sont dans la main du public, et je trouve que ça mérite un débat démocratique au conseil, et j'aimerais bien qu'il y ait une section réunie, sérieuse là-dessus. On nous présente plusieurs projets, des options. Ce sont un peu mes trois questions, je pense.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur De block, je vous propose de les poser en questions écrites, parce qu'ici ça dépasse un peu le cadre de votre interpellation. Oui, je comprends, on va en parler, on va en parler. Je ne sais pas répondre aujourd'hui, parce que vous avez raison de dire qu'on en avait déjà parlé, et on a déjà une longue liste de sections réunies, que qu'on doit. On va regarder, on va remettre de l'ordre là-dedans. Merci beaucoup.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek Autrement/Molenbeek Anders, relative à l'organisation des étoiles de Molenbeek, édition 2024. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid van Molenbeek Autrement/Molenbeek Anders, over de organisatie van de Sterren van Molenbeek, editie 2024. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'expulsion d'une famille de son logement. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door M. Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB-PVDA over de uitzetting van een gezin uit hun huis. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, je vais vous raconter une histoire assez dramatique d'une famille molenbeekoise qui est installée à moi depuis 2010 comme couple.

Le propriétaire n'a cependant pas bien entretenu son appartement, et lorsque tout a commencé à se dégrader, il a préféré vendre ses appartements. Le nouvel acquéreur, très logiquement, veut prendre possession de son bien, pour y faire les indispensables travaux.

Pour cette famille, cela se transforme en cauchemar. Elle est obligée de quitter l'appartement et de se mettre à la recherche d'un autre logement. Mais jusqu'à maintenant en vain, ils ne trouvent pas. Pourtant, ce n'est pas une famille qui subit passivement son sort. Cette famille travaille, mais avec un salaire modeste de 2.200 € par mois. Le couple répond à chaque annonce. Pour chaque logement mis en location, il y a cependant plusieurs, souvent 10 à 15 candidats qui se présentent. "Donc, à chaque fois qu'on postule, ou on reçoit des refus, ou on ne reçoit juste aucune réponse.", déclare la famille à la presse.

Le principal obstacle, ce sont les 5 enfants, dont l'aîné à 15 ans, la plus jeune 1 an. L'autre obstacle, c'est le salaire modeste. Même si le couple est prêt à payer 1500€ par mois. Les propriétaires n'ont pas confiance, et ils ont le choix entre plusieurs candidats-locataires. La famille a reçu un ordre d'expulsion le 1er mars. Heureusement, elle a pu s'entendre avec le propriétaire pour un délai de 3 mois, jusqu'au 31 mai.

Le temps passe, et malgré tous leurs efforts, ils ne trouvent rien. La peur, le stress montent. Ils ont fait toutes les annonces, et pas seulement à Molenbeek. Ils ont frappé à toutes les portes possibles. Ils sont inscrits depuis 14 ans pour un logement social. Rien. Absolument rien. Sauf une ou peut-être deux chambres dans un centre d'accueil! Ce qui n'est pas une option: « On paye nos impôts, nos enfants sont inscrits à l'école, nous sommes belges. Aujourd'hui, même un SDF ne voudrait pas aller dans un centre ».

Voilà ce que notre société a à proposer à une famille travailleuse avec un salaire modeste et 5 enfants, dans un pays riche qui souffre de dénatalité. La maman n'en dort plus. Elle craint pour ses enfants, dont les aînés sont perturbés par ce qui arrive à la famille. La famille se sent abandonnée. Elle risque de se retrouver dans la rue ou de devoir s'éclater dans leurs différentes familles. Mais pour combien de temps est-ce tenable? Et quelles conséquences psychologiques surtout sur les enfants?

Est-il concevable de leur infliger un tel sort dans un pays qui se dit civilisé? Ma question est simple: Qu'est-ce que la commune peut faire et va faire pour aider cette famille?

M. l'échevin Mahy :

Alors, ce sont des constats qui sont toujours compliqués à aborder. Votre constat ressemble à des constats que je rencontre tous les mois. Des personnes viennent me voir et me posent grosso modo la même question, établissent grosso modo les mêmes, les mêmes constats, les mêmes difficultés. Je réponds toujours invariablement: est-ce que vous vous êtes inscrit dans les agences, dans les SIS? Est-ce que vous vous êtes inscrit dans les AIS? On les invite à faire ça. Déjà. Première chose, mais je dis toujours que c'est du long-terme. Évidemment, dans la plus grande majorité des cas, sauf salubrité avérée et déclarée par la DIRL, je ne peux rien leur proposer. Moi, je me fais un devoir d'accueillir les gens qui ont ce genre de difficultés, parce qu'apporter les bonnes nouvelles aux personnes, un renouvellement de bail, l'octroi d'un logement, ça ne sert à rien que je les rencontre. Par contre, ces personnes-là, je les rencontre pour, d'abord parce que c'est tout simplement, j'ai envie de dire que ça fait un peu partie de mon job, de constater ce qui existe, de rencontrer les personnes qui sont dans cette situation-là, de prendre information, de savoir leur parcours, et surtout, de les informer. Je leur dis souvent: vous venez ici pour, pour ne pas perdre de temps. Je ne vais jamais vous dire que ça va aller mieux demain parce que vous êtes venu chez-moi, parce que je suis tenu à des règles. Tout simplement, je dois, je dois respecter un règlement d'attribution des logements que je n'applique pas, puisque c'est une commission d'attribution qui applique le règlement, qui attribue ou mute les personnes d'une manière anonyme et en analysant clairement les critères objectifs, ni plus ni moins. Et ensuite, moi, je valide par la signature leur choix. Je leur explique que l'homme politique que je suis n'a pas le pouvoir, qu'il pense souvent que j'ai c'est important de le dire. C'est en partie pour ça que je les invite et ensuite, j'ai je fais le constat de toutes les démarches qu'ils ont et je suis très, très aussi honnête en disant que, par exemple, l'agence immobilière sociale, la MAIS, il faut à-peu-près dix ans d'attente, c'est un minimum. Tout dépend bien sûr de la composition de ménage. Pour un logement communal, j'ose à peine dire que c'est le double, au logement molenbeekoïse, c'est aussi le cas. Ce sont des situations qui sont vraiment très, très compliquées, pour laquelle il faut trouver une solution. C'est très compliqué, puisqu'ils viennent parce qu'il n'y en a pas. En général, on est un peu le dernier recours, le dernier espoir. Mais je me dois d'être tout à fait honnête vis-à-vis de ces personnes qui viennent me voir. Je me dois d'être tout à fait honnête vis-à-vis de votre constat également. Je suis échevin du logement, je ne suis pas secrétaire d'état du logement. Je n'ai pas des leviers, je n'ai pas, vous le savez très bien, que le logement social ou communal vit essentiellement des subsides de la région également. Les rénovations des logements publics n'est possible que par la manne financière de la région. Ça aussi, je le dis et je dis aussi une chose qui est souvent qu'on oublie, c'est lorsqu'on dit: oui, mais il y a, par exemple, 3.400 logements au logement molenbeekoïse, vous avez 360 logements au logement communal. C'est ce qui est-ce qui est beaucoup, le phénomène, le

phénomène qui paralyse, qui bloque tout le système, qui empêche le renouvellement, si vous voulez, des locataires, c'est que les locataires qui rentrent dans le logement social ne le quittent pas, c'est-à-dire qu'ils l'occupent et je veux le dire d'une manière un peu un peu abrupte, ils le neutralisent pendant 40 ans, c'est-à-dire que pendant 30, 40 ans, ce logement ne va pas être remis sur le marché locatif. C'est la grosse difficulté, c'est que, avant, il y a peut-être un certain temps, les personnes passées par le logement social et peut être le quittait d'une manière beaucoup plus rapide qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, on a vraiment ce phénomène qui fait que ce n'est pas aujourd'hui, c'est depuis plusieurs dizaines d'années que les personnes restent dans le logement et ne le quittent plus. Et c'est ça qui fait qu'en 2022, on a procédé à, je pense, à moins de cinq mouvements: mutations, attributions, en 2023, zéro. On est dans un système où, malgré les milliers de logements disponibles, proposés, existants, on n'a pas beaucoup de mouvement parce que les gens restent dans leur logement.

On remarque aussi, bien sûr, que la structure familiale influence énormément les délais d'attente on est sur des délais d'attente extrêmement forts lorsque vous avez bien sûr, des compositions familiales nombreuses, avec de nombreux enfants. Évidemment, puisqu'un logement cinq chambres coûtent beaucoup plus cher à produire qu'un logement une chambre, c'est tout, tout simplement évident que la place qu'il faut pour un logement une chambre est moindre que pour un logement cinq chambres. Et il faut des bâtiments qui ont une certaine configuration. Qui plus est, depuis les années septante, on a divisé les maisons bruxelloises, ce qui étaient des fabuleux réservoirs de d'unifamiliales, avec des nombreux logements. On les on les a divisés à tue-tête, d'une manière totalement anarchique qui fait que le stock des logements, simplement de trois chambres et plus, a complètement fondu au soleil. Et c'est ce qui fait que, selon moi, selon mon analyse que j'ai que j'ai pu développer lorsque j'étais échevin de l'urbanisme, selon moi, c'est un des critères de l'augmentation des prix de l'immobilier au moins des prix aux mètres carrés. Forcément, si on divise, c'est pour avoir un meilleur rendement au mètre carré, tout simplement, tant en termes locatif que pour la vente. Tout ce phénomène ne vient pas faciliter du tout la solution par rapport à ces familles qui cherchent une, une voie de secours. Moi, je suis dans un constat aussi. Qui est, qui est, qui est pessimiste? Parce que moi, je n'ai pas, aujourd'hui des réponses au-delà de celles que, par exemple, que la bourgmestre a fournies. Et oui, évidemment, oui, il y a des logements de secours tels que vous, tels que vous les avez signalés. Nous avons également des logements de transit, plus d'une vingtaine à Molenbeek, chose que toutes les communes n'ont pas. Mais elles, elles, répondent bien sûr à un objectif de logement, de relogement de personnes, de personnes qui occupent un logement, insalubre avéré, et même dans les logements de transit, nous avons aussi un phénomène, ce phénomène qui fait que les gens restent de plus en plus longtemps dans un logement de transit alors qu'ils ne peuvent pas dépasser les 18 mois. Et nous sommes souvent en dépassement, parce que ces gens ont du mal de passer d'un logement de transit vers un logement classique. Ce constat que vous faites là, je le fais depuis que j'ai la charge du logement à la commune, et je suis tout à fait honnête, cette, ces personnes-là, on ne peut pas leur donner plus de solution, parce qu'elles n'existent pas. Je dis, je dis souvent, mais je sais bien que ce n'est peut-être pas politiquement correct de le dire, mais quand on a des difficultés comme ça, il faut ouvrir les horizons. Alors je dis souvent que si on ne trouve pas à Molenbeek et à Anderlecht dans le marché privé, c'est très, très compliqué de trouver en région Bruxelles-Capitale puisque, Anderlecht et Molenbeek, ont les moyennes locatives et de ventes d'appartements de maisons les plus basses, de Bruxelles et hélas l'éloignement reste encore une solution, mais c'est vrai que c'est un déchirement lorsque vous avez des enfants qui doivent s'éloigner des lieux de vie, des lieux scolaires, des lieux d'activité des amis et des familles.

Je vous réponds en toute honnêteté, je, je réponds exactement les mêmes choses lorsque ces personnes viennent me voir. Mais je n'ai pas ici l'ambition de vous tromper, parce que vous connaissez très bien la réponse que j'allais vous donner lorsque vous avez écrit votre question. Vous saviez très bien que, sauf à mentir, je ne pouvais que répondre ça.

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.
Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.*

M. le Président, A. Gjanaj :

M. Vancauwenberge :

M. Vancauwenberge :

Oui, je vous remercie de votre réponse. Moi, je vous propose de d'aussi réfléchir dans l'autre sens. Mettez-vous à la place de cette famille. Est-ce qu'on peut s'imaginer est-ce que c'est plus réaliste de mettre des gens dans la rue, des familles, parce qu'ils sont allés ailleurs? Ils ne regardent pas seulement à Molenbeek, et on ne peut pas non plus. Vous répondez: j'ai autant, je gère autant de logements, etc. oui, il y a beaucoup de demandes et on sait que le marché, ce sont des prix très élevés, et il y a de plus en plus de gens qui ont des difficultés, qui ne s'en sortent plus. Il y a de plus en plus de gens qui sont dans la rue. Mais on ne peut pas non plus faire semblant que le politique, il n'a rien à voir avec ça, il n'a pas une responsabilité. Est-ce qu'il ne faut pas voir certaines choses? Vous dites: les gens restent dans les logements sociaux publics pour 40 ans, etc. oui, mais c'est aussi parce qu'on n'a pas investi dans le logement public, parce que s'il y a des gens qui s'en sortent, qui ont gagné un peu plus. Maintenant dans le logement social, dès qu'on gagne un peu d'argent on améliore, on s'en sort, on paye des prix exorbitants, les gens partent au lieu de faire comme exemple, à Vienne, il y a beaucoup de logements publics sociaux. Il y a des gens qui gagnent bien leur vie, qui vivent là-dedans et des gens qui ont moins de revenus. Ça s'équilibre et c'est un truc qui est rentable. Qu'est-ce qu'on va faire ici? On va les mettre le premier juin, on va les mettre dans la rue. C'est envisageable ? C'est une commune quand même de 100.000 habitants. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de cas comme ça, avec cinq enfants qu'on va mettre dans la rue. J'espère que non et j'espère qu'on ne va pas le faire, qu'on va chercher une solution. Il y a des logements vides, etc., je ne dis pas que c'est facile, ni pour vous, ni pour quiconque, mais est-ce qu'on n'a pas, comme politique aussi, un peu un devoir de se battre pour des gens qui se trouvent dans les situations pareilles? Ce sont des gens qui, d'ailleurs ils sont belges. Ils habitent ici depuis longtemps. La maman est née en Belgique, le père, il est arrivé très jeune, il a toujours habité à Molenbeek, il travaille. On va mettre des gens comme ça dans la rue ?

Oui, je ne vais pas continuer, mais je comprends votre réponse, mais on ne peut pas se contenter de ça, je pense. Ce n'est pas, ce n'est pas humain. On vit dans un pays quand même pas du tiers monde, où les gens sont très pauvres. Non, on habite dans un pays riche et on va mettre des familles comme ça dans la rue. Ce n'est pas possible.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Indépendant, relative à la candidature de Molenbeek comme Capitale européenne de la culture en 2030. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer Ben Salah, onafhankelijk Gemeenteraadslid, over de kandidatuur van Molenbeek om in 2030 Culturele Hoofdstad van Europa te worden. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Indépendant, relative au bilan concernant l'utilisation de la Scan Car et des horodateurs nouvelle génération à Molenbeek. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer Ben Salah, onafhankelijk Gemeenteraadslid, over de evaluatie van het gebruik van Scan Car en nieuwe generatie parkeermeters in Molenbeek. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Indépendant, relative à la situation de la propreté dans le centre historique de Molenbeek. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer Ben Salah, onafhankelijk Gemeenteraadslid, over de netheidssituatie in het historische centrum van Molenbeek. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Indépendant, relative à l'impact des travaux publics sur la mobilité à Molenbeek, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer Ben Salah, onafhankelijk Gemeenteraadslid, over de impact van openbare werken op de mobiliteit in Molenbeek, in het bijzonder voor personen met beperkte mobiliteit. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.
Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.*

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux sacs poubelles blancs ramassés entre 18 et 20h00. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door M. El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB-PVDA over witte vuilniszakken die tussen 18.00 en 20.00 uur worden opgehaald. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Oui, bonsoir. Comme indiqué dans l'interpellation, je vais être bref. Les heures qui sont mentionnées, de 18 heures à 20 heures, sont très courtes. Et j'aimerais qu'on interpelle la Région pour qu'on puisse augmenter la plage horaire du ramassage des poubelles, des sacs blancs. J'ai vu un petit peu dans d'autres conseils communaux, notamment celui de Uccle, il y avait l'échevine de la propreté du MR qui avait aussi interpellé la Région pour justement dire qu'il y avait un problème concernant cette plage horaire, qui est très, très courte, mettez-vous à la place de quelqu'un qui travaille, notamment moi, je travaille parfois de seize heures jusqu'à

minuit. Je n'ai pas le temps de pouvoir sortir des poubelles à l'heure fixée, du coup la poubelle, elle reste sur ma terrasse, parce que j'ai une terrasse, mais mettez-vous la place des gens qui n'ont pas de terrasse, qui n'ont pas de cave. Je vous laisse imaginer l'odeur.

M. Bijmens :

Ik heb gekeken, ze worden niet opgehaald tussen 18 tot 20 uur maar ze moeten buitengezet worden tijdens die uren. Maar u heeft gelijk het veel te kort is. Waar ik woon mogen ze gezet worden tussen 18 tot 24 uur. Bij u is het veel te kort, het is niet mogelijk voor de mensen die werken, ik ben niet mee akkoord.

Mme la Présidente :

Madame Garcia, je vous donne la parole.

Mme l'échevine Garcia :

Jullie hebben gelijk, het is heel moeilijk. Het is niet alleen de schepen van Ukkel die dit zegt. Tijdens de vergaderingen, zijn we altijd met 10 of 12 gemeenten. Iedereen zegt hetzelfde. Om de 6 weken hebben we een vergadering met Kabinet Maron en ieder keer wordt het gezegd.

Ce qui a été accepté lors des dernières réunions n'est pas encore en application, c'est que l'on puisse sortir les sacs, la plage horaire, comme l'a très bien expliqué monsieur Bijmens, que ce soit de 18 heures à 21 heures, ce sera bientôt d'application. Ce que le cabinet Marron a fait, parce qu'on n'est pas tombé d'accord sur la plage horaire, jusqu'à 22 heures, c'est proposer, certains d'entre vous l'ont peut-être remarqué ou lu dans la presse. Le triathlon de la propreté, il fera ça deux fois par an. Ça a commencé le 20 mars et ça prend fin le 27 mai. Qu'est-ce que c'est, c'est une grande opération pendant laquelle il y a une campagne de sensibilisation, d'information mais surtout une grosse campagne de répression. Vous l'avez peut-être vu sur, c'est ciblé, par quartier et, comme je l'ai dit, ça prendra fin le 27 mai. Sur les sacs poubelles qui sont sortis en dehors des heures réglementaires, il y a de gros autocollants rouges qui sont posés. Ça veut dire que ces sacs-là, ils auront été fouillés. Lorsque l'on trouve des indices, ce n'est pas toujours le cas, les amendes, qui sont vraiment conséquentes, vont être, vont être portées en compte aux personnes qui auront sorti les sacs en dehors des heures qui sont réservées à cet effet. Après le 27 mai, dans le courant du mois de juin, et je peux revenir avec vous ou vous donner les réponses par écrit, on aura des statistiques, on saura ce que cette campagne a donné. Pour l'instant de ce que je sais, pour Molenbeek, il n'y a pas énormément d'indices qui ont été trouvés, parce que pour que les pollueurs soient verbalisés, bien entendu, il faut que les indices soient trouvés. Vous avez raison, c'est problématique, surtout pour une commune comme la nôtre. Je vous rappelle quand même qu'on s'est beaucoup battu pour avoir les deux ramassages, parce qu'au départ, il y en avait qu'un. Ça, heureusement, on n'est pas la seule commune, on l'a obtenu. Par contre, augmenter la plage horaire jusqu'à 22 heures, ni mes collègues, ni moi-même, jusqu'à présent, on l'a obtenu. Ça ne veut pas dire pour ça qu'on ne va pas continuer à le demander, parce que c'est vrai que dans, dans ce, dans ce plan, de mon point de vue, il y a énormément de bonnes choses dans ce plan. Et c'est surtout la mise en route de ce plan qui est pour moi relativement constructif, parce qu'il y a énormément de réunions, vraiment beaucoup de réunions. On peut participer, on peut être commune pilote, par exemple, avec, pour l'instant il y a, ils veulent aussi lancer ce qu'ils appellent une application d'intelligence artificielle sur certains camions pour les voiries régionales. Ils ont accepté, l'agence à accepter que Molenbeek soit commune pilote. Il y a énormément de choses constructives qui se passent, mais c'est très, très compliqué cette réforme. Pour l'instant il y a évidemment, ça donne un sentiment de mal propreté, parce que les sacs, avant, ils étaient deux fois par semaine, plus ou moins à l'extérieur maintenant, quand on loupe, si le lundi soir, vous le sortez à 23 heures, le sac va rester là jusqu'au jeudi, d'après

ce qu'on n'avait pas avant la réforme des collectes, et ça donne effectivement un sentiment de mal propreté. Et c'est clair que ça ne va pas. Mais à ce jour, je continuerai, vous avez ma parole, d'interpeller et de dire que ça ne va pas, surtout pour une commune comme la nôtre ou, comme vous l'avez très bien dit, il y a énormément de quartiers où il y a, les personnes ont d'abord des petites, pardon, des petites unités d'habitation, il n'y a pas de jardin, il n'y a pas de terrasse. C'est extrêmement compliqué, mais je continuerais d'interpeller le ministre et ses services à ce sujet.

M. El Bouazzati :

Oui, je veux dire merci pour votre réponse, madame l'échevine justement, j'espère que vous aurez encore des contacts, souvent avec le ministre. Mais comme j'ai lu dans la presse, il y avait aussi l'échevine d'Uccle, elle avait aussi soulevé cette problématique-là, justement, parce que, une fois par semaine, c'est bien, vous êtes battu, parce qu'on a deux fois par semaine. Ça, c'est bien, c'est magnifique pour nous. Mais comme je vous dis, il y a des gens, ils n'ont pas de terrasse, ils n'ont pas de cave. Ça crée, comme vous dites, une rue qui est sale alors qu'elle n'est pas sale. C'est juste que s'ils augmentaient, ils harmonisent un petit peu les heures, les heures de ramassage pour toutes les communes, comme c'était avant, ce serait beaucoup mieux. Mais je sais que ce n'est pas dans vos mains, c'est le ministre qui doit prendre en compte, ou venir lui-même sur place voir, ou peut être que lui il a une terrasse ou une cave, pour lui, ça ne pose pas de problème. Merci.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux écoles communales. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door M. De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA betreffende de gemeentelijke scholen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. De Block.

M. De Block :

Le premier point, c'est concernant l'état des toilettes à l'école seize. J'ai entendu qu'il y avait plusieurs toilettes condamnées, des problèmes avec certaines toilettes, et j'ai même entendu que, finalement, il n'y a que deux toilettes qui resteraient fonctionnelles pour quatre cents élèves. Je n'ose pas y croire. Je veux vraiment avoir, j'espère une confirmation que ce n'est pas vrai. Il y aurait déjà eu des tentatives de réparation, mais le problème revient. Je pense que la personne qui est responsable pour les réparations fait de son mieux, mais on voit qu'il faut une intervention un peu plus importante résoudre le problème peut être sur le fond, qu'est-ce que la commune va faire pour qu'il y ait une solution durable et des toilettes convenables à l'école seize et pour quand ? Ça, c'est la première question.

Et puis il y a la question de l'école deux et là, je m'inquiète dans le sens qu'une maman m'a dit qu'il y a une classe en quatrième qui manquait d'enseignants de septembre jusqu'à février et que, pendant six mois, les élèves ont eu cours par des animateurs, par des éducateurs, parfois par le prof de remédiation pendant certaines heures. Et d'abord je veux vraiment saluer le personnel qui, dans ces écoles, fait son possible. Mais, quand on a des absences, des profs qui manquent pendant tellement de temps, je m'imagine que ça doit être dur pour l'année après de quelque part, devoir travailler avec des enfants qui n'ont pas eu cours correctement pendant un an. Une autre maman m'a confirmé que cette même classe n'a pas eu de prof stable l'année d'avant aussi, cette même quatrième, et que son enfant, qui est maintenant en cinquième, était en quatre l'année passée, l'année d'avant en troisième, n'avait pas non plus de prof pendant deux années. C'était l'instabilité d'apprentissage! La maman a dit: je me suis adressée à de l'aide extérieure parce qu'elle a vraiment peur, elle

craint deux années perdues. Elle a demandé, je pense, aussi, une aide logopède. Apparemment, on n'a pas pu l'aider. Probablement des listes d'attente ou des choses comme ça, des temps d'attente long, mais c'est inquiétant. Je m'imagine que ça va avoir des effets pour les enfants qui, aujourd'hui, sont en cinquième primaire et qui doivent faire des évaluations et, l'année prochaine, doivent passer leur CEB. J'avais posé des questions sur les évaluations externes, mais je vais les transformer, mais en question écrite. Vu que c'est sensible, je veux le faire via, via une question écrite. Je veux tout savoir. C'est quoi le plan de la cellule pédagogique ou de l'instruction publique pour aider, soutenir l'école à rattraper le défi pédagogique? Et qu'est-ce que la commune fait pour finalement, quand il y a une prof absente? Qu'est-ce qu'on peut faire pour trouver une solution pour que les enfants ne doivent pas subir une année sans prof? À l'époque on nous a parlé d'un pool ou un réserve, une réserve d'enseignants, la bourgmestre avait parlé, lors d'une explication, il y a quelques mois, et c'est aussi dans le rapport annuel, je pense, 26 professeurs, qui sont 26 personnes qui sont à charge de la commune, quatorze qui était spécifiée: parfois des animateurs, parfois des éducateurs, parfois au niveau de la natation et j'étais curieux de savoir si, parmi ces 26, il y a encore, il existe encore un pool qui est censé, de quelque part, remplacer les profs absents, parce que sinon, évidemment, c'est les profs de remédiation et tout le personnel spécifique D+, qui va se taper le boulot et qui ne peut pas faire son boulot de rattrapage et de remédiation, et particulièrement à cette école-là, avec, entre autres, l'effet de certaines années où il y a de l'instabilité des enseignants, il y a de quoi rattraper et remédier. Ma question est quelles sont les aides concrètes que vous comptez déployer pour soutenir cette école ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent venir dans l'interpellation ok, je commence par l'école seize et la question des toilettes. Je dois dire qu'on a été assez surpris de votre interpellation. Pourquoi, parce qu'il y a deux mois, en février, toutes les toilettes ont été réparées, à l'exception d'une dans l'école pour laquelle on n'avait pas encore le marché plomberie et il fallait faire un remplacement complet de la base. Ensuite, effectivement, on est retourné, suite à votre interpellation, et on a trouvé certaines toilettes qui étaient bouchées entre février et maintenant, on a trouvé deux toilettes au deuxième étage, chez les filles, qui étaient bouchées et trois toilettes qui étaient utilisables. On a trouvé chez les garçons deux toilettes bouchées, trois utilisables et au troisième, on a trouvé une toilette pas utilisable et quatre utilisables. Vos chiffres pour nous ne correspondent à aucune réalité, tout simplement. Aujourd'hui, suite à ce nouveau constat, ce qui était bouché a été débouché et il reste aujourd'hui une toilette, apparemment encore, qu'on n'a pas encore pu réparer.

On me note qu'une toilette peut être bouchée pour des raisons structurelles, mais généralement plutôt à cause d'une mauvaise utilisation, et ça, malheureusement, ici, on a le constat sur deux mois. Vous voyez que ça va très vite. Effectivement, c'est possible qu'à certains moments, ce soit plus difficile. Et puis il faut intervenir et intervenir, etc., mais il n'y a pas mention de graves problèmes fonctionnels, structurels.

Ensuite, je réponds à ce qui concerne l'école deux et effectivement, on est dans un contexte de pénurie. Vous parlez de l'absence d'un titulaire. C'est juste. Il y a une absence d'une titulaire et dans le contexte de pénurie, qui a l'air de s'aggraver d'année en année, qui touche l'ensemble de nos écoles, on a essayé d'avoir une amélioration de notre politique de recrutement. On a toutes sortes de mesure par rapport à ça. Et en ce qui concerne la situation spécifique de la deux à la rentrée, cette classe de quatrième primaire dont vous parliez avait une pour titulaire une enseignante chevronnée, mais qui ne travaille qu'à mi-temps pour raisons personnelles, et une ancienne, une enseignante temporaire, pour l'autre mi-temps. Et cet autre mi-temps était complété pour cette enseignante par des heures dans une autre école, chez-nous. Par ailleurs, il manquait trois titulaires à la rentrée et, heureusement, rapidement, au cours des semaine qui ont suivi, ces postes avaient été comblés. Cependant, en ce qui concerne la classe dont vous parliez, quelques semaines après la rentrée, l'enseignante s'est

absentée. Dans un premier temps, son remplacement a pu être assuré de manière habituelle, prises en charge par un autre enseignant animateur, parfois partage dans les classes, mais ensuite, malheureusement, on a dû faire face à des certificats médicaux de courte durée, avec reprises à chaque fois, ce qui ne permettait pas d'engager quelqu'un à sa place. Et c'est à ce moment qu'on a décidé que cette classe serait prise en charge pour le mi-temps de cette professeur absente par le professeur d'adaptation et ce choix c'est effectivement fait au détriment des séances d'accompagnement personnalisé proposées dans d'autres classes. C'est juste, mais il faut préciser que, bien sûr, le professeur d'adaptation est un enseignant tout à fait qualifié. Même si on peut regretter le manque de continuité relationnelle pour les élèves, des solutions ont pu être trouvées pour cette classe.

Aujourd'hui, on a pu mettre en place la recherche d'un vrai remplaçant, parce que l'enseignante est un vrai congé de maladie, plus un congé avec des retours réguliers. On essaie de trouver quelqu'un. En ce qui concerne l'année 2022, 2023 et la classe de P3, c'était également une prise en charge par deux mi-temps pour des raisons personnelles et en-cours d'année, un des deux mi-temps qui s'occupait d'heures d'adaptation a finalement pris le tituliariat complet et une situation qui ressemblait, sauf que c'était la même enseignante. C'était plus stable émotionnellement pour les enfants.

En ce qui concerne ce point, nous pensons que c'est tout à fait logique, qui est questionnement des parents sur les difficultés de l'enfant et ça a fait l'objet de rencontres avec le corps enseignant, le PMS est à disposition et peut intervenir. Les démarches pour un suivi logopédie se font en dehors de l'école, ce sont les titulaires du cycle et le corps enseignant qui assurent le suivi et la coordination des matières pour garantir le rythme d'acquisition des matières. Ça, c'est ce que je peux vous dire par rapport au suivi des élèves dans ces circonstances.

Enfin, il y avait un dernier chapitre dans votre question qui était, qui était assez long et qui concernait plutôt la cellule pédagogique. Je dois vous dire que je préfère, la prochaine fois que vous avez des questions comme celles-là aussi fouillées, nous donner plus de temps pour répondre, parce que je peux vous dire que moi, j'ai eu l'occasion d'avoir le retour de la Cellule pédagogique sur le travail qui a nécessité vos questions et avec le peu de jours ouvrables qu'on avait, ça leur a pris tout leur temps. Ça, c'est un peu compliqué pour nous. Je ne suis pas intervenue avant parce qu'ils l'ont fait et me l'ont dit après. Je ne vous ai pas téléphoné pour vous le dire et vous demander de fonctionner autrement, mais peut être que ça arrivera encore dans le futur. Pour des choses aussi poussée, pour pas stresser le personnel et le mettre dans des conditions de travail vraiment difficiles, comme ça a été le cas ici, c'est mieux de produire la question écrite et de venir après avec du politique en conseil, parce que la question écrite nous donne un mois, ça permet au service d'organiser son travail. Ici, concrètement, c'était trois jours et demi et c'était vraiment compliqué pour eux. Je vais répondre, puisqu'ils l'ont fait, mais je préférerais quand même vous le dire, et je veux le dire aussi à tous les autres conseillers: n'oubliez pas qu'il y a du personnel qui doit répondre derrière les interpellations et quand ce sont des questions extrêmement pointues, extrêmement compliquées, qui demandent de collationner des sources diverses ou de faire un travail de synthèse nouveau, c'est compliqué.

Vous posiez des questions sur le soutien nécessaires aux évaluations externes non certificatives pour avoir des meilleurs résultats à l'école deux. Je peux vous répondre ceci: les dernières évaluations externes non certificatives, ce sont déroulées en octobre 2023. Elles ont porté sur la lecture pour les troisièmes primaires et sur la lecture et les sciences pour les cinquièmes primaires. Ce sont des évaluations qu'on appelle diagnostic, qui visent à informer les équipes pédagogiques sur les acquis des élèves, et un travail d'analyse est réalisé en groupe pour pouvoir cibler les forces et les faiblesses et adapter les actions de l'équipe pédagogique. Deux écoles ont bénéficié d'une assistance de la Cellule pédagogique dans le travail d'auto-analyse des résultats. L'école deux n'a pas fait appel à la cellule pour ce travail.

Renseignement pris, une analyse a été réalisée à l'école deux et a montré notamment l'importance de travailler la fluence. Les ateliers de fluence ont été mis en place, de la P3, la P 6, et ça, ça s'est inscrit dans le suivi des actions du contrat d'objectif c'était assez cohérent. L'Équipe n'a pas jugé que c'était nécessaire, pour recevoir ces analyses et pour pouvoir les convertir en action, d'avoir un soutien extérieur.

Quel soutien à l'école deux, quel soutien aux autres et quelles missions pour la Cellule pédagogique? La mission principale de la Cellule pédagogique, c'est de soutenir et d'accompagner les établissements. Depuis sa création, et conformément au décret mission, la Cellule pédagogique soutient la construction des projets d'établissement et depuis que c'est créé aussi les plans de pilotage. Maintenant, la mission, elle, elle, va s'élargir grandement parce que ces activités amènent les conseillers pédagogiques à travailler avec les équipes et à analyser les besoins de formation, qui soient collectifs ou individuels, à accompagner les enseignants, sous forme de groupe ou individuellement, dans la construction de démarche pédagogique. La Cellule pédagogique va aussi intervenir en collaboration avec le dco, avec le conseiller du cecp, il va pouvoir aider à dégager les priorités pour chaque école. Dco, c'est le délégué au contrat d'objectif, c'est l'Équipe régulatrice de la fédération et ça va permettre d'aider l'équipe à dégager les priorités et à choisir les adaptations à mettre en œuvre. Maintenant, la Cellule pédagogique, je l'ai dit, elle vient beaucoup plus largement dans les écoles, parce qu'elle va soutenir les équipes et les parents dans les conseils de participation, à base des conseils de participation, à chaque fois, en essayant d'apporter son expertise pour essayer de trouver des solutions ou des pistes de solution aux problèmes soulevés. La Cellule pédagogique va aussi accompagner des équipes dans l'implémentation des nouvelles réformes, comme par exemple le PK, le parcours pour artistiques, les pôles territoriaux, les dispositifs d'accrochage, la Cellule pédagogique va identifier des écoles où, c'est le plus important d'intervenir et va aussi travailler à la demande des écoles. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que la Cellule pédagogique met son expertise au service des écoles sur des questions extrêmement variées, qui vont des aménagements raisonnables, du harcèlement scolaire à l'évaluation formative. Quel bulletin on va utiliser. Mais elle va aussi coordonner les projets culturels, sportifs, les projets mémoriaux. Vous savez qu'on a beaucoup de projets de ce type qui permettent d'animer les élèves et de leur apprendre français, math, sciences par des projets et accompagner les élèves dans ces activités.

Ensuite, vous posez la question sur le pool d'enseignants volants, ceci n'a jamais vraiment bien fonctionné, que ce soit au niveau des enseignants ou au niveau des puéricultrices. C'est aussi la raison pour laquelle on a plutôt choisi l'autre mode de fonctionnement, qui est de renforcer les équipes directement par du personnel à charge. Pourquoi, ça n'a pas fonctionné. Il y a beaucoup de raisons, mais je vais résumer parce qu'on est fatigué. Si vous voulez, je peux vous donner une réponse écrite plus longue. Mais oui, je sens que ça va vous plaire, ça ne m'étonne pas. Mais en gros, c'est parce que, face à la pénurie d'enseignants, cette idée de pool, elle ne séduit pas, elle ne permet pas d'attirer ni de fidéliser les enseignants. J'ai résumé la réponse. Moi, j'ai deux pages de réponse. Mais ça, c'est le résumé, bien sûr, sans problème, et c'est tout ce que je voulais vous répondre.

M. De Block :

Merci pour les réponses. Je vais peut-être demander effectivement un rendez-vous avec, avec l'équipe de la Cellule pédagogique, directement, pour un peu discuter en profondeur sur l'école deux et les résultats de ce test aussi. J'ai essayé de demander des questions écrites, entre autres sur les plans de pilotage, l'évaluation intermédiaire de l'école deux pour avoir une vision un peu plus actualisée, parce que le plan pilotage était 2019, pour voir l'évolution et voir ce que l'équipe pédagogique, et l'Équipe a mis en place. Si ça fonctionne. Mais je poserai la question.

Mme la Présidente :

Écoutez, moi, je, on en a parlé avec la Secrétaire communale. Notre administration n'est pas en capacité aujourd'hui de recevoir les conseillers communaux individuellement et de répondre à leurs réponses. Ça n'est pas possible! On n'a pas les moyens pour faire ça, humains. Ce n'est pas possible par rapport à votre demande, questions écrites, tout ce que vous voulez. Vous nous laissez parfois un tout petit peu plus de temps si la question est un peu plus compliquée, je pense que vous avez l'habitude, on répond à vos questions écrites. On n'est pas en retard, je pense. Si jamais vous voyez un retard, vous m'écrivez mais moi, je pense qu'on est un jour et il n'y a pas de souci. Je préfère les questions écrites. Si à un moment donné, ça ne suffit vraiment pas. On réfléchit, mais perturber le travail des équipes, vraiment, je vous dis déjà ici: faut vous imaginer que ça a stressé très fort des membres du personnel qui ont autre chose à faire, en l'occurrence soutenir les écoles, de pouvoir être suffisamment complet. Moi-même, j'ai dû leur dire: attendez, ça a l'air très bien comme ça, vous n'allez pas plus loin. Il faut vous rendre compte que vous, de votre côté, vous cherchez à bien faire. Je le sais, j'ai aucun doute par rapport à ça. Mais de l'autre côté, il y a des personnes qui travaillent et qui ont leurs missions, et c'est quand vous vous posez vos questions. Elles s'ajoutent à leur mission: c'est nous, on n'a personne d'autre pour faire ça. Ce n'est pas moi qui vais répondre, évidemment, ce sont nos employés qui vont répondre et qui ont déjà leur travail. Avec la situation actuelle, s'il vous plaît, préférez les questions écrites quand c'est détaillé, et si jamais il y a encore des soucis où vous n'êtes pas satisfait, on en reparle. Je préfère cette technique. Ça peut vous aller, Monsieur De Block ? Ok, merci beaucoup, merci à vous, merci, écoutez, merci à tous pour cette séance, et je vous propose de passer au huis-clos. Merci aux techniciens, merci aux policiers, merci au nombreux publics encore présents ce soir, c'est une blague, il n'y a plus personne, mais sans surprise, et on vous rappelle dans quelques minutes, on va faire le clos.